



COMMISSION EUROPÉENNE

UNION EUROPÉENNE



Comité des Régions



Comment promouvoir le vieillissement actif en Europe

Soutien de l'Union
européenne aux acteurs
locaux et régionaux

Septembre 2011



Cette brochure est publiée par AGE Platform Europe,
en collaboration avec le Comité des régions et
la Commission européenne.
Elle ne reflète pas nécessairement le point de vue officiel du
Comité des régions ou de la Commission européenne.



COMMISSION EUROPÉENNE

UNION EUROPÉENNE



Comité des Régions



Comment promouvoir le vieillissement actif en Europe

Soutien de l'Union
européenne aux acteurs
locaux et régionaux

Septembre 2011



Table des matières

Avant-propos	05
Introduction	07
Remerciements	10
PREMIÈRE PARTIE : Que peuvent faire les acteurs locaux et régionaux?	11
1A. Que peuvent faire les acteurs locaux et régionaux pour promouvoir le vieillissement actif dans l'emploi?	13
1B. Que peuvent faire les acteurs locaux et régionaux pour promouvoir le vieillissement actif dans la société?	17
1C. Que peuvent faire les acteurs locaux et régionaux pour promouvoir le vieillissement en bonne santé et l'autonomie ?	22
1D. Que peuvent faire les acteurs locaux et régionaux pour renforcer la solidarité entre les générations?	27
1E. Projets multithématiques sur le vieillissement actif	31
DEUXIÈME PARTIE : Instruments de financement européens pour les projets en rapport avec le vieillissement actif	33
2A. Les Fonds structurels et le Fonds de cohésion européens	35
2B. Fonds européens de développement rural	38
2C. Fonds européens pour la recherche, l'innovation et les TIC	39
2D. Fonds européens pour l'éducation et la culture	41
2E. Autres fonds européens	43
Autres informations utiles	45
Initiatives européennes en faveur du vieillissement actif	49
À propos des auteurs	50



Avant-propos

László Andor,

Commissaire européen en charge
de l'emploi, des affaires sociales et
de l'inclusion

Mercedes Bresso,

Présidente du Comité des régions

Marjan Sedmak,

Président d'AGE Platform Europe

Nous sommes heureux de vous présenter ensemble cette brochure, intitulée « Comment promouvoir le vieillissement actif en Europe : soutien de l'Union européenne aux acteurs locaux et régionaux ». Nous espérons qu'elle sera pour ses lecteurs une source très utile d'informations et d'idées sur ce qui peut être entrepris à travers l'Union européenne pour promouvoir le vieillissement actif et renforcer la solidarité entre les générations au niveau local et régional.

La solution aux défis que pose l'augmentation rapide du nombre de personnes âgées réside, du moins en partie, dans la promotion du vieillissement actif. L'objectif est d'offrir aux personnes âgées davantage de possibilités de travailler plus longtemps, de contribuer à la société en tant que bénévoles et aidants et de conserver leur autonomie aussi longtemps que possible. Pour atteindre cet objectif, les responsables politiques et les parties prenantes doivent œuvrer de concert à l'amélioration de la situation dans des domaines aussi variés que l'emploi, les soins de santé, les services sociaux, la formation des adultes, le volontariat, le logement, les services informatiques et les transports.

Le vieillissement actif et la solidarité entre les générations sont aussi des éléments clés de la stratégie Europe 2020 de croissance et d'emploi mise en œuvre par l'UE pour cette décennie et, qui vise une croissance intelligente, durable et inclusive. Il sera impossible d'atteindre cet objectif si nous ne trouvons pas de nouvelles solutions pour faire face aux mutations démographiques que connaissent aujourd'hui nos sociétés.

Nous nous félicitons de la décision de l'Union européenne de déclarer 2012 Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations, et la présente brochure s'inscrit précisément dans ce cadre. L'Année européenne 2012 sensibilisera l'opinion publique à la contribution que les personnes âgées apportent à la société et mettra en évidence



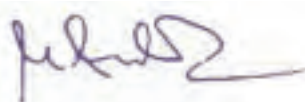
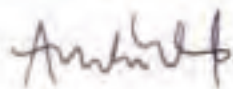
de nombreux exemples de bonnes pratiques visant à faciliter le vieillissement actif. Mais avant tout, elle servira à mobiliser les responsables politiques et les acteurs concernés, à tous les niveaux, et à les inciter à se fixer des objectifs et à agir.

L'Union européenne a mis en chantier un projet très ambitieux qui contribuera largement à la réalisation des objectifs de l'Année européenne 2012 : le Partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé. Ce partenariat a été créé dans le but d'accélérer et de renforcer l'innovation afin d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et des personnes qui les accompagnent, d'accroître la durabilité des systèmes de prise en charge, et de créer de nouvelles opportunités commerciales et de croissance pour l'Europe. Il constitue un réel partenariat à de nombreux niveaux, un partenariat fondé sur une coopération active entre les acteurs publics et privés, notamment aux niveaux local et régional.

Ces initiatives reflètent notre approche, selon laquelle le vieillissement de nos sociétés offre de nombreuses opportunités de créer de nouvelles formes d'activités et de solidarité. L'innovation doit être à la fois sociale et technique. Les acteurs locaux et régionaux ont un rôle majeur à jouer dans la mesure où ils sont responsables de politiques cruciales et de la prestation de services dans des domaines essentiels tels que les transports publics, le logement et l'environnement urbain, les soins de santé et de longue durée, l'éducation et la formation, l'emploi et l'inclusion sociale.

La grande majorité des initiatives visant à promouvoir le vieillissement actif ne bénéficieront d'aucune aide financière de l'UE mais, dans certains cas, une subvention européenne interviendra. La présente brochure montre qu'il est possible d'obtenir un soutien de l'UE et invite les parties prenantes à exploiter au mieux ces ressources, notamment en formant des partenariats impliquant plusieurs pays. Cette brochure se veut à la fois un guide et une source d'inspiration dans le cadre de l'Année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations.

Nous espérons qu'elle permettra de donner à l'innovation l'élan nécessaire pour bâtir une Union européenne prospère, amie des aînés, où règne la cohésion sociale.

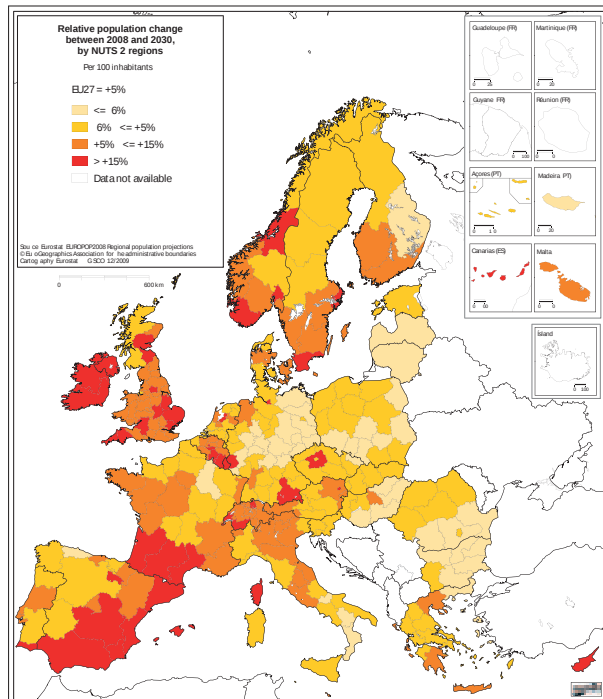


Introduction

La présente brochure est une version remaniée de la brochure publiée par le Comité des régions et AGE en 2009, sous le titre « Comment promouvoir le bien vieillir en Europe ». La première brochure répondait à un besoin d'informations claires et concises sur les mesures pouvant être prises par les acteurs régionaux et locaux pour promouvoir le bien vieillir avec le soutien de l'UE. Le succès qu'a rencontré ce document nous a convaincus de la nécessité d'en publier une version actualisée dans le cadre de l'Année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations.

Les mutations démographiques transforment les sociétés européennes

Map 1: Relative population change between 2008 and 2030, by NUTS 2 regions



For Norway and Switzerland level 2 statistical regions
Source: Eurostat, regional EUROPOP2008

Le changement démographique est une réalité incontestable qui frappe l'Europe de plein fouet. La Commission européenne a publié en avril 2011 son troisième rapport sur la démographie¹. Ce rapport met en évidence une augmentation significative du pourcentage de personnes de plus de 65 ans dans la population européenne, de 13,7 % en 1990 à 17,4 % en 2010. Selon les prévisions, d'ici 2060, environ 30 % de la population de l'UE aura plus de 65 ans. L'augmentation du nombre des « personnes les plus âgées » (celles de plus de 80 ans) est particulièrement marquée. Toujours selon les prévisions, le pourcentage des plus de 80 ans devrait quadrupler entre 1990 et 2060.

Les effets du vieillissement démographique se feront sentir dans tous les pays d'Europe. Toutefois, comme le montre clairement une récente étude du Comité des régions, « Active Ageing : local and regional solutions »², certaines régions seront plus touchées que d'autres. En 2030, le pourcentage de la population âgée de plus de 65 ans devrait se situer entre 10,4 % et 37,3 %, selon les régions.³

Comme l'illustre cette carte, les prévisions relatives au ratio de dépendance des personnes âgées (c'est-à-dire le nombre de personnes âgées par rapport au nombre de personnes en âge de travailler) varient fortement entre les régions. Il est le plus élevé dans le Chemnitz (une région de l'ancienne Allemagne de l'Est, qui connaît une émigration significative), avec 70 %, et le plus faible, 15 %, dans le centre de Londres (« Inner London »), une région qui attire beaucoup de jeunes et de travailleurs.

Le vieillissement actif et en bonne santé peut atténuer l'impact du vieillissement démographique

Même si les chiffres ne sont que des moyennes, il est impossible d'ignorer le fait que ces mutations démographiques auront des répercussions sociales, économiques et budgétaires majeures. Le niveau élevé de ces ratios met en péril le maintien des systèmes de retraite, des services de santé et d'autres services publics dont ont besoin les

1 <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/11/209>

2 www.cor.europa.eu/pages/DocumentTemplate.aspx?view=detail&id=e2251011-b374-4b8b-996d-05ccfb2a33e2

3 Source : Eurostat, 2010 « Regional population projections EUROPOP2008 », K. Giannakouris http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-10-001/EN/KS-SF-10-001-EN.PDF

personnes âgées, de plus en plus nombreuses. Et le contexte économique et financier actuel rend ces défis plus pressants encore.

Il ne fait aucun doute que les modèles économiques et sociaux appliqués ces cinquante dernières années ne nous permettront pas de faire face à ces changements. Toutefois, si nous mettons en place des mesures d'adaptation, nous pourrions atténuer les conséquences du changement démographique. Pour ce faire, nous devons agir dès maintenant. Le temps est compté car nous commencerons bientôt à ressentir pleinement les effets du départ à la retraite de la génération baby-boom.

S'il est vrai que les anciens modèles ne sont plus adaptés à l'évolution de nos sociétés, la promotion du vieillissement actif et en bonne santé nous permettra de créer de nouveaux modèles économiques et sociétaux fondés sur une plus grande solidarité et une plus grande coopération entre et au sein des générations. L'individu vit certes plus longtemps mais, s'il reste aussi plus longtemps en bonne santé, la demande en services de soins de santé et d'aide n'augmentera pas à la même vitesse que le nombre de personnes âgées.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de personnes âgées actives et en bonne santé ne doit pas seulement être considérée comme un accomplissement social, elle représente aussi une ressource non négligeable pour la société. Certaines personnes âgées ont, il est vrai, des besoins plus importants en matière de soins mais, de manière générale, les personnes âgées et retraitées possèdent un savoir et une expérience inestimables, du temps et de l'énergie à revendre et des ressources financières propres, qu'elles peuvent mettre au service des sociétés modernes en tant que citoyens, bénévoles, travailleurs, membres de la famille et consommateurs.

La société doit valoriser et exploiter ce potentiel, tant pour améliorer la qualité de vie et la dignité des personnes âgées que pour créer de nouvelles opportunités de croissance et ainsi atténuer les effets négatifs du changement démographique. En trouvant des moyens innovants d'encourager le vieillissement actif et en bonne santé, nous pouvons donc réellement contribuer à la création de « sociétés pour tous les âges » modernes.⁴

Le vieillissement actif est au cœur de l'agenda politique européen



European Year for **Active Ageing**
and **Solidarity between Generations 2012**



L'objectif de la stratégie Europe 2020 (la stratégie 2010-2020 de l'UE pour la croissance) est de créer : une économie fondée sur la connaissance et l'innovation (croissance intelligente) ; une économie renouvelable, plus compétitive, et plus verte (croissance durable) ; et une économie créatrice d'emplois, de cohésion sociale et territoriale (croissance inclusive). Elle s'est fixé pour objectifs d'atteindre un taux d'emploi de 75 % pour les 20-64 ans et de sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale d'ici 2020.

Mais ces objectifs ne pourront pas être atteints si nous ne menons pas des politiques de vieillissement actif et de solidarité entre les générations. La croissance intelligente implique de trouver des moyens innovants et flexibles d'aider les individus à travailler plus longtemps et d'exploiter les marchés des services et des produits à l'intention des personnes âgées, aujourd'hui en plein essor. La croissance durable implique d'aider les citoyens à vieillir en bonne santé et de façon active afin d'éviter de surcharger les services publics. Enfin, la croissance inclusive implique d'offrir des opportunités et une bonne qualité de vie aux personnes âgées, dont le nombre ne cesse de croître.

De nombreux programmes de financement européens peuvent soutenir les projets innovants et les échanges en rapport avec le vieillissement actif et la solidarité entre les générations (voir la deuxième partie de cette brochure, pp. 33-43).

4 Voir le Programme des Nations unies sur le vieillissement : www.un.org/ageing/society.html

L'UE a déclaré 2012 Année européenne du Vieillissement actif et de la solidarité entre les générations (EY2012). Cette Année servira de cadre pour sensibiliser l'opinion, identifier et diffuser les bonnes pratiques, et encourager les responsables politiques et les parties prenantes à tous les niveaux à promouvoir le vieillissement actif et la solidarité entre les générations. Le but est de promouvoir le vieillissement actif dans les domaines de : 1. L'emploi ; 2. La participation à la société ; 3. La santé et l'autonomie ; et 4. La solidarité entre les générations (voir p.49).

Par ailleurs, la Commission européenne a lancé un Partenariat européen d'innovation pilote pour le vieillissement actif et en bonne santé. Ce partenariat favorisera la coopération entre toutes les parties prenantes pour lever les obstacles à l'adoption de solutions innovantes dans trois domaines : la prévention et la promotion de la santé ; les soins intégrés ; et l'autonomie des personnes âgées. Il espère tirer parti des subventions et des investissements dans la chaîne d'innovation. Son objectif général est d'augmenter de deux ans la durée moyenne de vie en bonne santé dans l'UE d'ici 2020.

Le rôle des acteurs locaux et régionaux est essentiel pour exploiter les opportunités de vieillissement actif

Les acteurs locaux et régionaux joueront un rôle de premier plan dans l'utilisation des opportunités de vieillissement actif et de promotion de la solidarité entre les générations. Ils sont les mieux placés pour comprendre les défis spécifiques auxquels sont confrontées leurs communautés du fait du vieillissement démographique et d'autres facteurs, et pour faire face à ces défis.

C'est aux niveaux local et régional que sont dispensés la majorité des services les plus essentiels qui permettent aux personnes âgées de rester actives au sein de leur communauté. Il s'agit notamment des structures d'éducation et de formation, qui peuvent permettre le vieillissement actif dans l'emploi, des politiques de transport et des infrastructures urbaines nécessaires pour pouvoir participer pleinement à la société, et des services de soins de santé et de soins de longue durée qui favorisent le vieillissement en bonne santé et l'autonomie.

La voie choisie par les autorités locales et régionales pour s'adapter aux mutations démographiques sera l'un des déterminants clés de la qualité de vie des personnes âgées et du bien-être de l'ensemble de la communauté. La solidarité entre les générations revêt une importance particulière dans ce contexte et devient une réalité pour les citoyens au niveau local.

Il est dès lors primordial de donner aux acteurs locaux et régionaux les moyens de jouer pleinement leur rôle dans la résolution des défis et la réalisation des objectifs communs à tous les pays européens. Le soutien national et européen aux acteurs locaux et régionaux pour promouvoir le vieillissement actif et la solidarité entre les générations sera déterminant pour la mise en œuvre de politiques adéquates.

L'UE met à la disposition des acteurs locaux et régionaux de nombreux programmes de financement qui peuvent les aider à développer pratiques innovantes et projets de recherche, et soutenir les échanges de bonnes pratiques et la coopération entre régions. Cependant, il est souvent difficile de trouver des renseignements appropriés à ce sujet.

La présente brochure présente uniquement les informations les plus utiles aux différents acteurs locaux et régionaux, parmi lesquels les pouvoirs publics, urbanistes, opérateurs de transports publics, organismes de santé publique, prestataires de services sociaux, architectes, organisations de logement social, groupes de personnes âgées et universités.

Ce document ne prétend pas être une liste exhaustive de tous les programmes, projets et initiatives existants en rapport avec les objectifs de vieillissement actif. Son but est avant tout d'inspirer les acteurs locaux et régionaux, de leur proposer des idées sur la façon de promouvoir le vieillissement actif et de les conseiller sur les instruments et outils que l'UE met à leur disposition pour les aider dans leur tâche.

Structure de la brochure

Après cette introduction, la première partie de la brochure présente (par chapitre thématique) les types d'activités que les acteurs locaux et régionaux peuvent mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de vieillissement actif et de solidarité entre les générations. De nombreux projets ayant déjà bénéficié d'une subvention européenne sont présentés pour chaque thème de l'Année européenne 2012, afin de montrer ce qu'il est possible de faire et d'inspirer de nouvelles idées.

Dans la deuxième partie, la brochure décrit dans les grandes lignes les instruments de financement les plus pertinents que propose l'UE (souvent par l'intermédiaire d'autorités de gestion nationales et régionales) pour soutenir les nouveaux projets de vieillissement actif. Le but est d'expliquer clairement comment les programmes européens peuvent soutenir les projets de vieillissement actif impliquant des acteurs locaux et régionaux, notamment en se référant à des exemples.

Des liens renvoyant à des documents d'information sur les projets et programmes mentionnés sont fournis tout au long du document afin d'aider le lecteur à obtenir des informations plus détaillées que celles qui peuvent être communiquées dans le présent texte. D'autres outils utiles, publications et sources d'information sont également proposés à la fin de la brochure.

Remerciements

Cette brochure est publiée conjointement par le Comité des Régions, la Commission européenne et AGE Platform Europe. Elle a été rédigée par le consultant indépendant Ed Thorpe, d'Ed Thorpe European Services, conformément aux instructions des trois partenaires.

AGE a participé à la création de la brochure dans le cadre de son programme de travail soutenu par le programme européen PROGRESS⁵.

Nous souhaitons remercier tous ceux qui nous ont transmis des informations sur des initiatives et des projets mis en œuvre à l'échelon local ou régional dans le domaine du vieillissement actif ainsi que ceux qui nous ont fourni les photographies qui illustrent cette brochure.

Nous tenons également à remercier tous ceux qui ont contribué à la première version de cette brochure, publiée en 2009 sous le titre « Comment promouvoir le bien vieillir en Europe : Instruments et outils à disposition des acteurs locaux et régionaux », dont le présent document est une mise à jour.

Nous continuerons de sensibiliser l'opinion aux défis auxquels sont confrontés les acteurs locaux et aux nouvelles bonnes pratiques mises en œuvre pour promouvoir le vieillissement actif. Aidez-nous à améliorer encore cette brochure en nous faisant parvenir vos éventuels commentaires, suggestions et informations à l'adresse suivante : info@age-platform.eu.

5 <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=en>

PREMIÈRE PARTIE : Que peuvent faire les acteurs locaux et régionaux ?

Cette partie donne des idées et des conseils sur les différents types d'activités que les acteurs locaux et régionaux peuvent mettre en œuvre pour promouvoir le vieillissement actif et la solidarité entre les générations. Il est organisé suivant les thèmes ci-après :

1A. Que peuvent faire les acteurs locaux et régionaux pour promouvoir le vieillissement actif dans l'emploi ?	13
1A.i. Aider les travailleurs âgés à actualiser leurs compétences	14
1A.ii. Créer des services innovants pour faciliter l'emploi des travailleurs âgés	15
1A.iii. Organiser des échanges d'idées et de bonnes pratiques sur le vieillissement actif dans l'emploi	16
1B. Que peuvent faire les acteurs locaux et régionaux pour promouvoir le vieillissement actif dans la société ?	17
1B.i. Faciliter le volontariat des seniors	18
1B.ii. Permettre aux personnes âgées d'être des citoyens actifs	19
1B.iii. Faciliter les réseaux sociaux	20
1B.iv. Soutenir les aidants informels	21
1C. Que peuvent faire les acteurs locaux et régionaux pour promouvoir le vieillissement en bonne santé et l'autonomie ?	22
1C.i. Prévenir la dépendance	23
1C.ii. Favoriser l'autonomie par des solutions d'assistance à l'autonomie à domicile utilisant les nouvelles technologies (TIC)	24
1C.iii. Promouvoir des soins de santé et des soins de longue durée de qualité	25
1C.iv. Améliorer l'accessibilité des transports et des infrastructures physiques	26
1D. Que peuvent faire les acteurs locaux et régionaux pour renforcer la solidarité entre les générations ?	27
1D.i. Encourager les échanges entre les générations	28
1D.ii. Faciliter la compréhension mutuelle entre les générations	29
1D.iii. Promouvoir la diversité de l'âge dans l'emploi et l'économie des seniors	30
1E. Projets multithématiques dans le domaine du vieillissement actif	31



1A. Que peuvent faire les acteurs locaux et régionaux pour promouvoir le vieillissement actif dans l'emploi ?

■ Le contexte

L'un des plus grands défis liés au changement démographique est celui du marché du travail. La diminution de la population en âge de travailler (d'environ 50 millions de personnes entre 2010 et 2060¹) risque d'affaiblir la croissance économique, sauf si elle est compensée par une augmentation de la participation et des taux d'emploi dans tous les segments de la main-d'œuvre, et par une hausse de la croissance de la productivité. Ces risques sont exacerbés par d'autres tendances telles que l'évolution technologique rapide, la mondialisation et la crise financière, qui sont autant de moteurs de la restructuration économique.

La mobilisation du potentiel des travailleurs âgés est un élément clé de la solution au problème de diminution de la main-d'œuvre. L'amélioration des opportunités d'emploi pour les personnes âgées comporte non seulement des avantages financiers, grâce à l'augmentation des revenus et des futurs droits à la pension, mais aussi d'autres avantages, moins quantifiables, comme l'amélioration du bien-être et de l'estime de soi.

La promotion du vieillissement actif dans l'emploi requiert, en particulier, un assouplissement des conditions de travail et leur adaptation à l'état de santé et aux besoins des travailleurs âgés, un meilleur accès à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie et une réforme des systèmes d'avantages fiscaux afin de rendre plus attrayant le prolongement de la vie active.

Les taux d'emploi des travailleurs âgés varient fortement d'une région à l'autre. Ainsi, la Scandinavie affiche le taux le plus élevé, 80,2 %, tandis que le taux le plus faible, 14,3 %, est observé en Europe orientale.²

Instruments de financement les plus appropriés

Fonds social européen (p.35)

Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (p.41)

Programmes du Fonds européen de développement régional (p.35-36)

- 1 Projections démographiques de l'EUROSTAT (EUROPOP2008), Konstantinos Giannakouris http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-10-001/EN/KS-SF-10-001-EN.PDF
- 2 Commission européenne, DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances (2010), « Employment in Europe 2010 » : <http://ec.europa.eu/social/>



1A.i. Aider les travailleurs âgés à actualiser leurs compétences

Les acteurs locaux et régionaux peuvent renforcer l'aptitude à l'emploi des travailleurs âgés par le biais d'initiatives d'éducation et de formation visant à actualiser leurs compétences et à les aider à adapter leurs connaissances et compétences à l'évolution rapide des besoins du marché du travail. La promotion et la facilitation de l'entrepreneuriat chez les personnes âgées est un autre moyen de promouvoir le vieillissement actif dans l'emploi. Les programmes européens d'éducation et de coopération transnationale peuvent ici se révéler très utiles.

■ Exemples de projets

Pedagogy assisting workforce transitions (PAWT) – Extending Working Life (instrument de financement : Grundtvig)

Le projet PAWT s'emploie à l'élaboration d'un cadre global pour répondre aux besoins en compétences des travailleurs âgés ou des travailleurs âgés potentiels. Il est destiné à soutenir les tuteurs participant à l'éducation des adultes, à promouvoir la recherche et les compétences en matière de nouvelles technologies chez les personnes âgées et à élaborer un modèle de développement d'entreprise pour les personnes âgées qui souhaitent exercer une activité indépendante. Les partenaires espèrent, grâce à ce projet, faire changer les attitudes vis-à-vis de la formation des personnes âgées et contribuer au maintien de leur aptitude à l'emploi. <http://pawt.pikes.fi/>

PEOPLE - Pan European Older People's Learning and Employment network (instrument de financement : Leonardo da Vinci)

Le réseau PEOPLE est un réseau d'organisations européennes chargé de l'élaboration de bonnes pratiques en matière de promotion de l'emploi des travailleurs âgés et de lutte contre la discrimination sur base de l'âge. Son rôle consiste à élaborer, présenter, examiner et diffuser des exemples de bonnes pratiques en rapport avec la recherche, la promotion et le développement de la diversité de l'âge (ainsi que ses avantages) dans l'éducation et l'emploi. Les partenaires créeront notamment des programmes de formation professionnelle, d'éducation et de formation à destination des personnes âgées et ils adresseront aux employeurs des encouragements et des conseils sur la façon de recruter et de retenir les travailleurs âgés. www.europeanpeoplenetwork.eu

Senior Enterprise (instrument de financement : programme Interreg IVB - Atlantique)

Ce projet a été spécialement conçu pour encourager les personnes de plus de 50 ans à s'impliquer davantage dans les entreprises, par exemple en créant une entreprise, seul ou en collaboration avec des tiers, en rachetant une entreprise ou en investissant dans une entreprise, en conseillant un chef d'entreprise ou en soutenant l'innovation dans une entreprise appartenant à un tiers. L'objectif du projet est de sensibiliser aux différentes façons dont les plus de 50 ans peuvent participer aux entreprises et aux nombreux avantages qui peuvent en découler. www.seniorenterprise.ie



1A.ii. Créer des services innovants pour faciliter l'emploi des travailleurs âgés

Les acteurs locaux et régionaux peuvent jouer un rôle clé dans la création de services innovants pour aider les travailleurs âgés à trouver ou à conserver un emploi, notamment en suscitant des attitudes plus positives à l'égard des travailleurs âgés. Les services en ligne proposant aux employeurs et aux salariés une aide, des conseils et des possibilités de collaboration en réseau sur les moyens de répondre aux besoins d'une main-d'œuvre vieillissante connaissent un succès grandissant. Les fonds structurels et les fonds de recherche européens soutiennent ces efforts.

■ Exemples de projets

FIFTI – pour une nouvelle dynamique professionnelle après 45 ans (instrument de financement : FSE)

FIFTI est un système en ligne en français qui propose différents outils pour optimiser la carrière professionnelle au-delà de 45 ans. Il fournit aux employeurs et aux salariés de plus de 45 ans des informations spécifiques, des conseils et un soutien dans de nombreux domaines : compétences ; formation ; bien-être ; préparation de la retraite ; motivation ; risques sur le lieu de travail ; et dialogue entre employeurs et salariés. L'objectif de ce projet est d'aider les employeurs et salariés à anticiper le vieillissement sur le lieu de travail, en apaisant les craintes et en luttant contre les préjugés négatifs et en ouvrant la voie à de nouvelles solutions et approches de l'emploi des travailleurs âgés. www.fifti-opcalia.com

AWARE : Ageing Workforce towards an Active Retirement (instrument de financement : programme conjoint AAL)

Le projet AWARE travaille à la création d'un réseau à destination des travailleurs âgés et des retraités, qui sera hébergé sur une plateforme télématique. Aux services de réseau social (chat, blog, etc.) s'ajouteront des services spécifiques axés sur les besoins des travailleurs âgés et des retraités actifs. Le but est de répondre aux besoins structurels de la main-d'œuvre vieillissante, notamment au travers de modules sur les aménagements du lieu de travail, le partage des connaissances et de l'expertise (par exemple, par des contrats de télétravail à court terme pour les personnes âgées ou retraitées), et sur l'apprentissage des TIC par les travailleurs âgés. <http://aware.ibv.org>

ePAL - Extending Professional Active Life (instrument de financement : PC7)

Le projet ePAL a pour mission d'élaborer une feuille de route stratégique pour la recherche et le développement technique (RDT) de solutions innovantes permettant de prolonger la vie active et de faciliter la transition entre la vie active et la retraite. Les partenaires étudient les moyens de mettre en place un cadre de soutien aux professionnels âgés qui leur permette d'utiliser leurs talents et leur expertise pour améliorer leur qualité de vie et contribuer à l'économie européenne. Ils ont mis en évidence la nécessité de changer les attitudes à l'égard des travailleurs âgés. Le but d'ePAL est d'ériger l'Europe en exemple de promotion du vieillissement actif dans le monde. www.epal.eu.com



1A.iii. Échanges d'idées et de bonnes pratiques sur le vieillissement actif dans l'emploi

Les instruments de financement européens permettent aux acteurs locaux et régionaux d'échanger entre eux des idées, des innovations et des expériences sur les différentes politiques et pratiques. Ces échanges peuvent contribuer au renforcement de la mise en œuvre d'idées efficaces pour promouvoir le vieillissement actif dans l'emploi et encourager de nouvelles formes d'apprentissage aux niveaux local et régional.

■ Exemples de projets

ESF6 CIA – Facilitating the extension of working lives through valuing older workers (instrument de financement : Interreg IVC)

Ce projet de coopération interrégionale a observé que de nombreuses bonnes pratiques en matière de gestion de la main-d'œuvre vieillissante avaient été élaborées dans le cadre de projets pilotes financés par le Fonds social européen. L'étape suivante consistait à exploiter ces bonnes pratiques et à les appliquer dans d'autres régions. Ce projet de coopération tente donc de répondre à ce besoin en développant leur utilisation et leur mise en œuvre par le biais de plans d'action dans onze régions partenaires, réparties dans huit pays de l'UE. www.esf6cia.eu

Réseau ESF-AGE (cofinancé par le FSE)

Le réseau ESF-AGE est constitué d'autorités publiques de 14 États membres et régions de l'UE. Le réseau espère, en unissant ses forces et ses connaissances, pouvoir identifier, valider et diffuser des stratégies de haut niveau pour une gestion efficace de la main-d'œuvre vieillissante en Europe. <http://esfage.eu>

« Best agers » - Older Citizens in Modern Society : Economics, Education, Creativity (instrument de financement : Interreg IVB (Mer baltique))

L'objectif de ce projet est d'exploiter le potentiel des travailleurs de plus de 55 ans (les « best agers ») pour contribuer à l'innovation, au développement des compétences et aux entreprises. Il veut montrer comment inciter les « best agers » à continuer de travailler plutôt que de partir à la retraite anticipativement, à améliorer leurs compétences et à concrétiser leurs propres idées d'entreprise. Il vise également à créer un environnement innovant transgénérationnel, au sein duquel les « best agers » travaillent avec différents groupes d'âge afin de mettre en commun leurs expériences et de trouver de nouvelles idées. Le projet réunit 19 partenaires de huit pays différents. www.bestagers-project.eu

ActiveAge - Solutions for an ageing society (instrument de financement : URBACT II)

Sous le thème « Ageing and Economy », ce réseau thématique de neuf villes appréhende la question de l'emploi des travailleurs âgés sous l'angle de l'offre et de la demande, en se penchant notamment sur le maintien et la qualité du travail, l'aptitude à l'emploi, l'adaptabilité et la réinsertion, et la création d'entreprises. Les villes partenaires ont échangé des idées et des expériences sur ces différents sujets, parmi lesquelles une stratégie en vue de la rétention des travailleurs âgés à Rome et une autre sur la prévention des départs anticipés à la retraite pour raisons médicales à Maribor (Slovénie). www.activeage.org



1B. Que peuvent faire les acteurs locaux et régionaux pour promouvoir le vieillissement actif dans la société ?

■ Le contexte

Les personnes âgées, dont le nombre ne cesse de croître en Europe, ont beaucoup à apporter à la société. Participer activement à la société peut signifier mettre leur temps, leur énergie et leur expérience au service d'initiatives de citoyenneté active, d'organisations bénévoles et de groupes communautaires, ou encore de leur famille.

La participation active des personnes âgées peut avoir une utilité économique et sociale pour la société via leurs contributions directes et les opportunités qu'elles créent en tant que bénévoles, travailleurs, aidants informels et consommateurs. Elle peut également renforcer la motivation des personnes âgées et leur permet de se sentir utiles, évitant ainsi l'isolement social et les nombreux problèmes et risques qui en découlent.

Les personnes âgées se heurtent toutefois à de nombreux obstacles lorsqu'elles souhaitent participer à la vie de la communauté, surtout à mesure qu'elles vieillissent. Il peut s'agir d'une restriction de leur mobilité ou de la limitation de leur accès aux processus et infrastructures politiques et civiques. Ces problèmes sont souvent exacerbés par l'impossibilité de rester au fait des évolutions technologiques, le manque d'information, l'accès lacunaire aux réseaux sociaux et la perte de confiance et d'estime de soi.

Les autorités locales et régionales ont ici un rôle clé à jouer, en apportant leur soutien aux personnes âgées et en créant les conditions qui leur permettent de participer pleinement à la vie de la communauté. Des programmes de financement européens peuvent les y aider par le biais de diverses initiatives de recherche ou de développement.

Instruments de financement les plus appropriés

Grundtvig – et plus particulièrement SVP (p.41)

ICT-PSP (p.39-40)

Programme conjoint AAL (p.40)

PROGRESS (p.43)



1B.i. Faciliter le volontariat des seniors

Le volontariat des seniors est de plus en plus considéré comme un moyen d'offrir aux seniors de nouvelles opportunités d'apprentissage et de promouvoir de nouvelles façons de contribuer à la société. Dans le droit fil de l'Année 2011 du volontariat, la coalition EY2012 a souligné que le volontariat était un facteur clé du vieillissement actif au sein de la communauté. Les acteurs locaux et régionaux peuvent solliciter des fonds européens spécifiques pour soutenir leurs projets de volontariat des seniors.

Le programme de volontariat des seniors (Senior Volunteering Programme - SVP) s'inscrit dans le cadre du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie de Grundtvig (voir p.42). Il finance des projets d'échanges de seniors bénévoles entre deux associations dans différents pays européens. SVP a aussi financé la création d'outils de sensibilisation et de soutien destinés à aider les autorités et les associations à lancer leurs propres initiatives en matière de volontariat des seniors.

■ Exemples de projets

The Voice of European Seniors (Roumanie / Portugal) (instrument de financement : SVP)

Dans le cadre de ce projet, des échanges de seniors bénévoles sont organisés entre deux associations en Roumanie et au Portugal. Il permet aux bénévoles d'apprendre par les autres comment utiliser leurs expériences et leurs connaissances pour contribuer et participer activement à la société. Le projet vise essentiellement à stimuler l'enthousiasme et la motivation des seniors bénévoles, à améliorer leur qualité de vie et à valoriser la contribution qu'ils peuvent apporter à leur communauté. Les bénévoles organisent des événements d'apprentissage avec des groupes cibles issus de régions économiquement et socialement défavorisées. <http://projectotio.wordpress.com/give>

SEVEN - Senior European Volunteers Exchange Network (instrument de financement : SVP)

SEVEN est un réseau international regroupant 29 organisations qui encouragent les échanges de seniors bénévoles. Il mène des études sur les avantages des échanges de seniors bénévoles et travaille à la création d'un point central où toutes les organisations participantes peuvent recevoir des informations et des conseils et trouver des partenaires pour la mise en œuvre de leurs projets. Le réseau rassemble des ONG, des gouvernements locaux, des universités et des centres de recherche disposant d'au moins cinq années d'expérience dans la coordination et la gestion de programmes de volontariat pour seniors. www.seven-network.eu

Pour obtenir des informations sur d'autres projets du programme SVP dans le domaine du vieillissement actif : http://ec.europa.eu/education/grundtvig/doc/svp09_en.pdf



1B.ii. Permettre aux personnes âgées d'être des citoyens actifs

Pour favoriser le vieillissement actif dans la société, il est important de veiller à ce que les seniors aient accès aux processus politiques et civiques, d'une part pour que ces processus tiennent compte de leurs besoins et, d'autre part, pour renforcer leur participation à la société. Les acteurs locaux et régionaux ont un rôle important à jouer dans l'élimination des obstacles à la citoyenneté active. Plusieurs initiatives proposées consistaient à travailler avec de petits groupes de personnes âgées afin de faire entendre leur voix et de faciliter leur accès aux services Internet.

■ Exemples de projets

INCLUSage - Debating older people's need- (instrument de financement : PROGRESS)

AGE Platform Europe a lancé ce projet dans le but de promouvoir les débats participatifs aux niveaux local, régional et national sur les nombreux aspects de la pauvreté et de l'exclusion sociale auxquelles sont confrontées les personnes âgées. Des ateliers participatifs ont été organisés au niveau local afin de recueillir les différents points de vue sur la réalité sociale que vivent les personnes âgées. Les résultats de ces ateliers ont ensuite fait l'objet d'échanges entre les pays et régions. Des informations sur les besoins des seniors ont également pu être collectées via des enquêtes et des études cartographiques. L'objectif à long terme du projet INCLUSage est de mettre en place un processus permanent efficace de consultation entre les groupes de personnes âgées et les responsables politiques compétents, à tous les niveaux. <http://www.age-platform.eu/en/action-name-02>

ADD ME! - Activating drivers for digital empowerment in Europe - (instrument de financement : ICT-PSP)

ADD ME! Est un réseau paneuropéen regroupant plus de 20 organisations de 10 pays européens, qui travaillent ensemble pour aider les groupes défavorisés à utiliser les nouvelles technologies afin qu'ils puissent accéder aux services publics auxquels ils ont droit. L'un des trois groupes cibles du réseau est celui des « personnes âgées en situation de pauvreté et des seniors retraités ». Les groupes de travail (appelés « Community of Practice ») examinent différents moyens innovants d'impliquer les personnes menacées d'exclusion et de les mettre en contact avec les prestataires de services locaux et régionaux. Parmi les méthodes utilisées, citons l'Internet, les télékiosques, les téléphones portables et la TV interactive.

Le programme ICT-PSP a cofinancé de nombreux autres projets d'administration en ligne, parmi lesquels EGOV4U, DIEGO et eGOS. Pour en savoir plus à ce sujet : http://ec.europa.eu/information_society/apps/projects/index.cfm?prog_id=IPSP



1B.iii. Faciliter les réseaux sociaux

La participation aux réseaux sociaux est un élément clé pour faciliter les autres formes de participation à la société. Les acteurs locaux et régionaux peuvent contribuer dans une large mesure à l'accès aux réseaux des personnes âgées et ainsi les aider à participer aux activités de leur choix, à continuer d'apprendre et à rester en contact avec leurs amis, leur famille et leurs voisins. Les programmes européens d'éducation et de recherche peuvent être très utiles pour trouver de nouveaux moyens de promouvoir l'utilisation des réseaux sociaux.

■ Exemples de projets

L'accès aux réseaux sociaux pour les seniors - (instrument de financement : Grundtvig)

Ce projet a pour but de faire profiter les seniors des avantages sociaux qu'offrent les technologies modernes de l'information et de la communication. Son principal outil est une plateforme de réseau social en ligne destinée exclusivement aux personnes âgées, qui propose un contenu pertinent et très varié. Le projet sert de soutien et de guide aux utilisateurs âgés et aux personnes qui travaillent avec eux. Il encourage également l'accessibilité numérique, notamment par les logiciels, et la coopération avec les prestataires de services locaux et régionaux afin de faciliter l'accès aux contenus en ligne. www.laterlife.eu

SEELERnetz - Seniors in Europe learn in networks (instrument de financement : Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie)

SEELERNETZ est un projet éducatif qui vise à renforcer la participation des personnes âgées et des personnes qui travaillent avec elles aux processus d'apprentissage en les mettant en contact via les réseaux sociaux. Il compte des partenaires dans cinq pays européens et s'attache à promouvoir l'apprentissage chez les seniors novices en la matière, sur des thèmes en rapport avec leurs activités quotidiennes. Les partenaires publieront des recommandations sur l'apprentissage par le biais des réseaux et sur son impact sur la participation sociale et la qualité de vie des seniors. www.seelernetz.eu

Go-myLife: Going online: my social life (instrument de financement : programme conjoint AAL)

Go-myLife souhaite renforcer la participation sociale des personnes âgées par l'utilisation des réseaux sociaux en ligne. Les partenaires travaillent à la création d'une plateforme mobile de réseaux sociaux adaptée aux besoins des personnes âgées, qui leur permette de rester en contact avec leurs pairs et avec leur famille. Outre les réseaux, elle offre également un accès aisé à des informations par région géographique et à une assistance aux personnes âgées lorsqu'elles ne sont pas à leur domicile. Le projet a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de leur permettre de continuer de participer à la vie de la société. www.gomylife-project.eu



1B.iv. Soutien aux aidants informels

Les aidants informels apportent une précieuse contribution à la société en prenant en charge un membre de la famille, un ami ou un partenaire malade, fragilisé par la vieillesse ou un handicap. Selon Eurocarers, on recense plus de 100 millions d'aidants non rémunérés en Europe, dont un grand nombre risquent d'être surchargés ou isolés de leurs amis, de leur famille, de leur communauté et du marché de l'emploi. Les autorités locales et régionales peuvent aider ces personnes à assumer leurs responsabilités de soignant informel, notamment en leur dispensant une formation, en leur proposant une prise en charge de répit et en mettant à leur disposition des outils et services d'aide afin de les soulager. Elles peuvent aussi veiller à ce que ces personnes bénéficient d'une aide lorsque leur mission de prise en charge prend fin, afin qu'elles ne soient pas désavantagées.

■ Exemples de projets

INDEPENDENT – Coordinated eCare (instrument de financement : ICT-PSP)

Le projet INDEPENDENT se propose de créer et de tester des services intégrés utilisant les TIC dans le but de résoudre de nombreux problèmes auxquels sont confrontées les personnes âgées dans leur recherche d'autonomie. Grâce à ce projet, la prestation de services de soutien peut s'effectuer au-delà des barrières sectorielles, en collaboration avec les aidants informels et le secteur du volontariat. www.independent-project.eu

AGNES - User-sensitive home-based systems for successful ageing in a networked society (instrument de financement : programme conjoint AAL)

AGNES met au point des innovations basées sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) afin d'accroître le bien-être psychique et physique des personnes âgées en les encourageant à répondre activement à des stimuli physiques, sociaux et cognitifs. Il soutient les aidants formels et informels, les amis et la famille en leur offrant un accès plus aisé aux informations concernant la personne qu'ils prennent en charge, même à distance. Cela permet aux aidants informels de savoir quand ils doivent répondre aux besoins d'une personne âgée et de mieux gérer leur travail. www.aal-europe.eu/calls/funded-projects-call-1/agnes

Life After Care (instrument de financement : Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie)

Le partenariat Life After Care regroupe des organisations qui participent à la formation, au soutien et à la représentation des aidants familiaux en vue de trouver des réponses aux problèmes auxquels ces aidants sont confrontés lorsque leur travail de prise en charge arrive à son terme. Son objectif est de renforcer les stratégies locales et nationales concernant l'encadrement des anciens aidants familiaux visant à faciliter leur réinsertion dans la société lorsque leur mission de prise en charge prend fin. www.lifeaftercare.eu



1C. Que peuvent faire les acteurs locaux et régionaux pour promouvoir le vieillissement en bonne santé et l'autonomie ?

■ Le contexte

L'un des principaux défis que pose le vieillissement démographique est l'augmentation drastique du nombre de personnes nécessitant des soins de longue durée ou une assistance. Faire face aux coûts générés par cet accroissement des besoins représente un défi de taille.

Beaucoup craignent que l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes alourdisse la charge qui pèse sur les services publics, les familles et les autres aidants informels. Cette évolution pourrait aussi limiter les perspectives d'emploi des personnes qui assurent une prise en charge informelle, le plus souvent des femmes.

Nous ne pouvons toutefois nous détourner de cette réalité : le fait de vivre plus longtemps signifie aussi que nous devenons plus dépendants. Un grand nombre des maladies responsables de la dégradation de l'état de santé et de la dépendance, telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète de type II et les maladies mentales, peuvent être évitées et leurs conséquences sur le bien-être des personnes âgées peuvent être limitées. Il est indispensable de renforcer la promotion de la santé et les soins de santé préventifs au travers de mesures qui maximisent le nombre d'années de vie en bonne santé tout en réduisant le risque de dépendance.

L'amélioration de l'accessibilité des transports et de l'aménagement de l'environnement permettrait aux personnes âgées de rester autonomes plus longtemps. Les autorités locales et régionales peuvent prendre diverses mesures pour aider les personnes âgées à vivre en bonne santé et à rester autonomes plus longtemps, et ce dans l'intérêt de tous.

Instruments de financement les plus appropriés

ICT-PSP (p.39-40)

PC7 (p.39)

FEDER (+ sous-programmes) (p.35-36)

Programme conjoint AAL
(p.40)



C.i. Prévenir la dépendance

Les acteurs locaux et régionaux peuvent solliciter des fonds européens pour prévenir la dépendance et promouvoir le vieillissement en bonne santé. Ils peuvent organiser des échanges de bonnes pratiques entre les différentes régions et/ou entre organismes de recherche, autorités publiques et entreprises privées au sein d'une même région. Ils peuvent aussi participer à la recherche de haut niveau et ainsi contribuer à la création de solutions adaptées à leurs réalités et à leurs besoins locaux.

■ Exemples de projets

HANNN - Healthy Ageing Network Northern Netherlands (instrument de financement : FEDER)

Le réseau HANNN rassemble des dizaines d'entreprises, institutions du savoir et autorités locales de la région du nord des Pays-Bas au sein d'un pôle de connaissance et de développement sur le vieillissement en bonne santé. Il vise à coordonner la recherche, l'éducation et la formation dans le but d'établir, de stimuler et d'accélérer l'innovation pour l'amélioration de la santé et de l'autonomie des personnes âgées. www.hannn.eu.

ICT for Health (instrument de financement : Interreg IVB – Mer Baltique)

Ce projet utilise les échanges transnationaux dans le cadre de stratégies visant à accroître la création et la mise en œuvre de technologies de soins de santé innovantes afin de promouvoir le vieillissement en bonne santé. Il cherche par exemple à promouvoir l'utilisation des technologies d'auto-surveillance pour les patients souffrant de maladies chroniques afin de lutter efficacement contre la perte d'autonomie et la dégradation de la santé. www.ictforhealth.net

CIB Cities in Balance - Active Cities for all Ages (instrument de financement : programme Interreg IVB - Nord-Ouest de l'Europe)

Cities In Balance est fondé sur l'amélioration du bien-être général des seniors, en s'écartant des services de soins de santé et d'aide sociale rétrogrades utilisés habituellement. CIB s'intéresse avant tout aux services qui améliorent la qualité de vie des seniors et leur permettent de conserver plus longtemps leur autonomie (par exemple, l'inclusion sociale, financière, numérique et communautaire). www.cib-online.eu

NEURO-RESCUE - Neurosciences Research Clusters of Excellence (instrument de financement : l'initiative « Régions de la connaissance » du PC7)

Neuro-Rescue a réuni des partenariats public-privé et des clusters régionaux dans le but de créer de nouveaux modèles de recherche internationale dans le domaine de la santé mentale. Il a pour objectif de résoudre et d'anticiper les nombreux problèmes qui peuvent surgir lors de l'apparition de troubles mentaux, de démence ou de maladies neuro-dégénératives. www.medtech-pharma.de/english/cluster/activities/eu-project-neuro-rescue.aspx

MARK-AGE - Biomarkers of Human Ageing (instrument de financement : PC7)

Mark-Age regroupe de nombreuses universités, des instituts scientifiques et de santé ainsi que des entreprises du secteur privé, qui réaliseront ensemble une étude de la population afin d'identifier des bio-marqueurs du vieillissement viables. Ces marqueurs devraient permettre de prévoir avec plus de précision l'apparition des maladies liées à l'âge et contribuer à la promotion du vieillissement actif et en bonne santé. www.mark-age.eu

1C.ii. Favoriser l'autonomie par des systèmes d'assistance à domicile utilisant les TIC

L'une des solutions les plus innovantes pour promouvoir l'autonomie est celle qui consiste à créer des systèmes d'assistance à domicile utilisant des TIC. Les acteurs locaux et régionaux peuvent solliciter divers programmes de recherche européens pour soutenir ces activités. Les « maisons intelligentes », les services numériques et les services en ligne sont destinés à renforcer l'autonomie des personnes âgées et à accroître l'efficacité des services grâce à une identification plus précise de leurs besoins spécifiques.

■ Exemples de projets

InCasa - Integrated Network for Completely Assisted Senior Citizens' Autonomy (instrument de financement : ICT-PSP)

Le projet InCasa met à l'essai une série de solutions et de services intégrés de surveillance de la santé et de l'environnement au domicile de quelque 200 usagers vulnérables de plus de 65 ans. Il teste des réseaux de capteurs à domicile et des capteurs des paramètres de santé qui permettent d'observer le mode de vie des personnes âgées et d'activer des services d'alerte/de communication multi-niveaux personnalisés et intelligents. Le projet porte sur : la planification des activités au jour le jour ; la coordination des services publics d'aide sociale et de soins de santé ; le déploiement de services de proximité spécialisés ; et la protection de la vie privée. www.incasa-project.eu. *Autres projets du même type financés par le programme ICT-PSP : http://ec.europa.eu/information_society/activities/einclusion/docs/ageing/cip_projects.pdf*

ALIAS : The Adaptable Ambient Living Assistant (instrument de financement : programme conjoint AAL)

Le projet ALIAS met au point un système de robot mobile qui interagit avec les utilisateurs âgés et les aide dans leur vie quotidienne, leur permettant de conserver plus longtemps leur autonomie (il aide aussi les personnes qui vivent dans des établissements de soins). Ce système adopte un comportement proactif en aidant et en motivant les utilisateurs tout au long de leurs activités quotidiennes, et en stimulant leurs capacités mentales et leur aptitude à communiquer. Il favorise également l'inclusion sociale en mettant les utilisateurs en contact avec des personnes et des événements dans l'ensemble de la communauté. www.aal-alias.eu. *D'autres exemples de projets financés par le programme AAL dans le domaine de l'autonomie sont donnés à l'adresse suivante : www.aal-europe.eu/projects/aal-brochure-2010*

Oasis - Open Architecture for Accessible Services Integration and Standardisation (instrument de financement : PC7)

Fondé sur le principe de l'insertion numérique, ce projet vise à développer l'interopérabilité, la qualité, l'étendue et l'utilité des services pour toutes les activités quotidiennes des personnes âgées. Il travaille à l'élaboration d'un système de conseil nutritionnel ; d'un « activity coach » ; d'un « brain and skills trainer » ; d'une plateforme de communautés sociales ; d'un système de surveillance de la santé ; et d'un système de contrôle de l'environnement. Les applications seront intégrées dans une plateforme interactive unique et dynamique, gérée par un centre de services. <http://server-5.iti.gr/joomla/> Pour connaître les autres projets d'autonomie utilisant les TIC financés par le PC7 : http://cordis.europa.eu/fetch?CALLER=PROJ_ICT&QZ_WEBSRCH=independent+living



1C.iii. Promouvoir des soins de santé et des soins de longue durée de qualité

Les acteurs locaux et régionaux ont un rôle important à jouer dans la modernisation, l'amélioration et la rationalisation de la prestation de services de soins de santé et d'aide sociale en vue de créer des modèles plus performants pour l'individu et pour la société. Ils peuvent adopter différentes approches, et notamment tenter de mieux comprendre les besoins et trouver la façon la plus rentable d'y répondre.

■ Exemples de projets

Quality care for quality ageing (instrument de financement : PROGRESS)

Ce projet porte plus spécifiquement sur les services et les interventions de soins de santé et d'aide sociale à domicile dans le contexte des soins de longue durée aux personnes âgées. Il part du principe que les services sociaux dispensés aux niveaux local et régional seront le principal outil utilisé pour répondre aux besoins en soins des personnes âgées, et que la réforme actuelle de la protection sociale ne tient pas suffisamment compte de l'augmentation potentielle de la demande en soins de longue durée. Les partenaires du projet, qui représentent sept pays, analysent les tendances en matière de santé et examinent la législation actuellement en vigueur. Ils échangent des bonnes pratiques concernant le suivi et l'évaluation des services de soins à domicile dans le but de renforcer l'efficacité future de ce type d'interventions. www.cdiecoop.it/QualityCare

Tecforlife – Assistive technology cluster for quality of life (instrument de financement : PC7)

Ce projet de recherche a pour mission de coordonner les activités de recherche et d'innovation des acteurs locaux dans le domaine des technologies d'assistance à San Sebastian (Pays basque espagnol). Le but est d'établir des liens entre l'administration publique locale, les centres de recherche, les entreprises privées concernées et les utilisateurs finaux en créant de nouvelles solutions d'autonomie pour les personnes âgées, tout en stimulant le développement social et économique de la ville et de l'ensemble de la région. www.tecforlife.eu

RTF - Regional Telemedicine Forum (instrument de financement : Interreg IVC)

RTF est un projet de collaboration entre neuf régions européennes lancé dans le but de définir des bonnes pratiques et de formuler des recommandations stratégiques sur l'utilisation de la télémédecine pour les groupes vulnérables, et plus particulièrement pour les personnes souffrant de diabète, de maladies pulmonaires liées au tabagisme et de maladies cardiovasculaires. Son objectif est de lever les principaux obstacles qui empêchent la généralisation de la télémédecine (aux niveaux clinique, stratégique et commercial) en dépit de la maturité technique des applications dans ce domaine. www.regional-telemedicine.eu



1C.iv. Améliorer l'accessibilité des transports et des infrastructures physiques

Les acteurs locaux et régionaux peuvent jouer un rôle majeur dans ce domaine, en faisant en sorte que l'environnement physique et les services de transport soient accessibles aux personnes âgées. Permettre aux personnes âgées de se déplacer librement et en toute sécurité, c'est renforcer leur autonomie et leurs capacités de participer activement à la vie de la communauté. Les programmes européens de recherche et de développement régional soutiennent les initiatives qui vont dans ce sens.

■ Exemples de projets

Mediate - Méthodologie visant à décrire l'accessibilité du transport en Europe (instrument de financement : PC7 - transport)

L'objectif de Mediate était d'élaborer des outils pour aider les autorités publiques et les opérateurs à rendre les transports publics plus accessibles. Il a mobilisé différents experts dans ce domaine : instituts de recherche, autorités locales, opérateurs de transport public, utilisateurs finaux, réseaux d'organisations et consultants. Le projet a défini des indicateurs européens communs pour l'accessibilité des transports publics urbains, créé un outil d'autoévaluation applicable aux systèmes de transport régionaux et locaux et publié un guide de bonnes pratiques en matière d'accessibilité. Le site Internet An Accessible Public Transport in Europe (www.aptie.eu) centralise toutes les informations à ce sujet. www.mediate-project.eu

AENEAS - Attaining Energy Efficient Mobility in an Ageing Society (instrument de financement : programme Énergie intelligente Europe)

Le projet AENEAS est né de la volonté de répondre à la fois aux besoins des autorités locales et régionales de promouvoir des espaces urbains plus verts et aux besoins des personnes âgées en matière de transports. Dans le cadre de ce projet, des échanges de bonnes pratiques sur la mobilité verte pour les personnes âgées ont été organisés entre cinq villes européennes, et des activités de formation, de sensibilisation et de communication ont été mises en œuvre afin de susciter chez les personnes âgées un changement d'attitude à l'égard des modes de transport économes en énergie. www.aeneas-project.eu

Q-AGEING – Quality ageing in an urban environment (instrument de financement : Interreg IVB – Europe centrale)

Q-AGEING est un projet de coopération qui regroupe neuf villes ou organisations en vue d'échanger des informations et des idées sur l'amélioration des services publics et de l'environnement urbain pour répondre aux besoins d'une population vieillissante. Après avoir analysé le quotidien des personnes âgées, les partenaires élaborent des plans d'action régionaux prévoyant notamment des initiatives pilotes qui débouchent ensuite sur des exemples de bonnes pratiques et des recommandations en vue de faciliter le vieillissement actif dans les communautés locales. www.q-ageing.eu



1D. Que peuvent faire les acteurs locaux et régionaux pour renforcer la solidarité entre les générations?

■ Le contexte

Ces dernières années, le vieillissement démographique a fait apparaître des risques de conflits d'intérêt entre les générations, qu'ils soient réels ou pressentis.

Dans de nombreuses régions du monde, le taux de chômage a atteint des niveaux très élevés chez les jeunes et les seniors, certains ont le sentiment que leurs intérêts pâtissent des choix ou des besoins de l'autre groupe d'âge. Ainsi, les jeunes peuvent avoir l'impression que les travailleurs âgés les empêchent d'entrer sur le marché du travail tandis que, de leur côté, les travailleurs âgés ont l'impression que ce sont les jeunes qui les poussent à la retraite anticipée.

De la même manière, les jeunes peuvent avoir l'impression que ce sont eux qui doivent financer les retraites et les soins de longue durée des personnes âgées, dont le nombre ne cesse d'augmenter, tandis que les personnes âgées peuvent se sentir vulnérables et marginalisées face aux compétences technologiques des plus jeunes.

Dans nos sociétés modernes, les jeunes et les moins jeunes n'ont pas souvent l'occasion de se rencontrer et d'échanger. Les autorités locales et régionales peuvent donc jouer un rôle non négligeable à cet égard, en favorisant la compréhension et l'apprentissage mutuel entre les générations au travers d'initiatives mettant en présence des jeunes et des seniors dans le but de trouver des solutions viables et équitables pour tous, dans un contexte d'échange et de coopération.

Instruments de financement les plus appropriés

Grundtvig (p.41)

Programme de volontariat des
seniors (p.41)

Fonds européen de
développement régional
(p.35-36)



1D.i. Promouvoir les échanges transgénérationnels dans le domaine de l'éducation

Les acteurs locaux et régionaux peuvent influencer la solidarité entre les générations par le biais des programmes d'éducation et de formation qu'ils mettent en œuvre. Les échanges transgénérationnels dans le domaine de l'éducation facilitent le transfert des compétences et de l'expérience entre les générations tout en favorisant les relations personnelles et la compréhension mutuelle. Le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie de l'UE (voir p.41) offre de nombreuses opportunités de soutien pour ces initiatives.

■ Exemples de projets

HEAR ME - Highly educated retirees mentoring early school leavers (instrument de financement : programme Grundtvig)

Nombreux sont les jeunes qui quittent l'enseignement formel sans qualifications adéquates et qui ne bénéficient d'aucun conseil ou orientation. Or, de nombreux retraités sont disposés à mettre leur savoir et leur expérience au service de la société mais ne savent pas comment s'y prendre. Le projet HEAR ME propose aux retraités (55+) des cours de formation au mentorat, qui leur permettront d'aider des jeunes déscolarisés (15-25). L'objectif est d'accroître et de développer les compétences et la confiance en soi des deux groupes.

www.viauc.com/projects/hearme/Pages/hearme.aspx

LET'S - Let seniors teach entrepreneurship through innovative storytelling approaches (instrument de financement : programme Grundtvig)

L'objectif du projet Let's Enterprise est d'établir une correspondance entre, d'une part, le désir des chefs d'entreprise plus âgés de transmettre leur savoir et leurs expériences et, d'autre part, le besoin qu'éprouvent les jeunes (défavorisés) de trouver un modèle et des exemples qu'ils puissent comprendre. Il utilise des autobiographies et des histoires pour faire passer des messages complexes sur différents thèmes : création d'idées d'entreprises ; prise d'initiatives ; adaptation au changement ; et gestion du risque. Les expériences de 80 entrepreneurs seniors de neuf pays sont présentées dans le cadre de formations multimédias innovantes. www.letsenterprise.eu

Computeria – Intergenerational solutions (instrument de financement : Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie)

Ce projet réunit des personnes défavorisées jeunes et moins jeunes dans une perspective d'entraide. Les jeunes jouent un rôle de formateur en enseignant aux personnes âgées les compétences informatiques dont elles ont souvent besoin pour participer pleinement à la société moderne. De leur côté, les seniors jouent un rôle de mentor en transmettant leur expérience et en prodiguant des conseils aux jeunes qui ont des difficultés à se lancer dans la vie professionnelle. Nous espérons que le dialogue intergénérationnel qui a été engagé (et qui permet aussi de préserver l'héritage intellectuel et culturel) fera désormais partie intégrante des pratiques des organisations partenaires. www.mycomputeria.eu

Pour en savoir plus sur les projets intergénérationnels dans le domaine de l'éducation, voir les résultats de l'étude Grundtvig : www.matesproject.eu Le projet « Mainstreaming Intergenerational Solidarity » a aussi publié un guide très utile, intitulé « Guide des idées pour la planification et la réalisation de projets intergénérationnels ».



1D.ii. Faciliter la compréhension mutuelle entre les générations

Les acteurs locaux et régionaux peuvent organiser des échanges entre générations jeunes et moins jeunes dans d'autres contextes que les structures éducatives plus formelles, et les possibilités sont nombreuses. Les initiatives européennes ciblant à la fois les jeunes et les seniors peuvent servir à montrer des expériences positives en termes de renforcement de la compréhension mutuelle, et faciliter ces expériences.

■ Exemples de projets

Learning through Volunteering in Senior Age (instrument de financement : SVP)

Ce projet d'échange de personnes âgées bénévoles entre des associations slovaques et hongroises s'inscrit dans une perspective d'amélioration de l'apprentissage tout au long de la vie et du dialogue intergénérationnel. Six bénévoles de chaque pays sont envoyés dans des associations hôtes, où ils peuvent partager leurs expériences avec des personnes d'âges différents. Ces échanges sont enrichissants pour les participants et contribuent à l'élimination des préjugés fondés sur l'âge ou la nationalité.

Volunteering : Say yes ! (instrument de financement : SVP)

Ce projet offre de nouvelles opportunités de citoyenneté active et de vieillissement actif grâce à des échanges entre des associations slovènes et allemandes. Il a pour objectif de renforcer l'harmonie et la compréhension par des échanges de bénévoles comportant une dimension intergénérationnelle et interculturelle. Le projet considère que le volontariat des personnes âgées offre des possibilités intéressantes qui peuvent bénéficier à tous grâce à l'aide apportée par les personnes âgées aux autres groupes d'âge.

Pour en savoir plus sur ces projets ainsi que sur les autres projets financés par SVP dans le domaine de la coopération entre les générations : http://ec.europa.eu/education/grundtvig/doc/svp09_en.pdf

Dialogue Between Generations : One Way to Solidarity (instrument de financement : programme « Jeunesse en action »)

Ce projet axé sur la jeunesse propose un aperçu du travail que les jeunes consacrent au dialogue interculturel. Son objectif est de jeter des ponts entre les différents groupes d'âge et d'engager une réflexion sur la nécessité de systématiser la solidarité entre les jeunes et les seniors. Il rassemble pendant cinq jours 20 participants originaires de dix pays afin de discuter de l'importance de l'apprentissage par l'expérience des personnes âgées et de permettre aux seniors de réfléchir aux connaissances, aux compétences, à l'énergie et à la force dynamique que possèdent les jeunes. www.youthforeurope.eu/index.php?page=searchdetails&pid=1083

How to Age in Europe (instrument de financement : programme « L'Europe pour les citoyens »)

Le but de ce projet est d'amener les participants à discuter de la promotion de la citoyenneté active dans le contexte du changement démographique. Un événement spécifiquement consacré aux pratiques en matière de solidarité et de relations entre les générations a été organisé conjointement avec le projet Act Age (instrument de financement : programme « Jeunesse en action »). Le projet reconnaît qu'il peut être nécessaire de favoriser une relation régulière et harmonieuse entre les générations.



1D.iii. Promouvoir la diversité de l'âge dans l'emploi et l'économie des seniors

Le vieillissement démographique peut aussi être envisagé comme une opportunité de croissance économique au niveau régional. Les acteurs locaux et régionaux peuvent promouvoir la création et la commercialisation de produits et services innovants destinés à ce nouveau segment du marché des seniors, contribuant ainsi au développement régional et à la création d'emplois. Les fonds européens de développement régional (voir p.35-36) peuvent financer ce type d'initiatives.

■ Exemples de projets

Creator – Des politiques régionales créatives qui tiennent compte des opportunités de développement économique qu'offre le vieillissement des sociétés (instrument de financement : Interreg IVC)

Creator est en réalité un mini-programme d'Interreg IVC qui a été créé par sept régions participantes dans le but de soutenir les initiatives collaboratives qui considèrent le vieillissement démographique comme une opportunité pour le développement économique des régions. Il met en œuvre des sous-projets auxquels participent au moins trois organisations du partenariat. Chaque projet explore et partage des idées sur le lien entre la façon dont nous répondons aux besoins de la population vieillissante et la création d'emplois et d'opportunités commerciales pour les autres générations. www.creator7.eu

Rur@ct – Régions européennes actrices de l'innovation rurale (instrument de financement : FEDER)

Avec le soutien du programme opérationnel FEDER du Limousin, la région a mis en place le réseau Rur@ct. Ce réseau vise à exploiter et à transférer les bonnes pratiques mises en œuvre par les régions rurales pour relever les défis liés à l'évolution économique et démographique. Le transfert d'une approche innovante de « logement intergénérationnel » de la Wallonie (Belgique) au Limousin (France) est un exemple des nombreux échanges qui ont été facilités par le réseau. Cette approche consiste à créer des logements qui abritent sous un même toit des jeunes et des seniors. Chaque groupe d'âge fait partie de la solution pour l'autre groupe, apportant ainsi une solution véritablement intergénérationnelle aux défis auxquels sont confrontés les deux groupes dans les zones rurales. www.ruract.eu

Sen@er - Silver Economy Network of European Regions (instrument de financement : Interreg IVB – Nord-Ouest de l'Europe)

SEN@ER est une initiative menée conjointement par neuf régions européennes et lancée par la région de Rhénanie-du-Nord – Westphalie (Allemagne). Elle envisage le vieillissement de notre société non comme une menace mais plutôt comme un défi et une opportunité pour la croissance économique des régions et pour le renforcement de la compétitivité de l'Europe. SEN@ER a été créé dans le but de promouvoir la création et la commercialisation de produits et services innovants destinés à ce nouveau segment du marché. Les partenaires élaborent des mécanismes pour le transfert d'initiatives et de politiques considérées comme des bonnes pratiques entre les régions membres ainsi que vers d'autres régions. www.silvereconomy-europe.org



1E. Projets de vieillissement actif multithématiques

Les acteurs locaux et régionaux ont montré qu'il existe aujourd'hui en Europe un important potentiel pour mener des travaux multithématiques et multipartenaires dans le domaine du vieillissement actif et du changement démographique. Ce type d'approche collaborative, qui réunit de nombreux partenaires de différents pays et régions européens afin qu'ils puissent partager leurs expertises et connaissances, peut livrer de meilleurs résultats qu'un ensemble d'initiatives plus individuelles. Il permet généralement d'identifier et de diffuser entre les régions des bonnes pratiques innovantes pour promouvoir le vieillissement actif et la solidarité entre les générations dans divers domaines stratégiques.

■ Exemples de projets

CE-Ageing Platform - Central European Knowledge Platform for an Ageing Society (instrument de financement : Interreg IVB - Europe centrale)

La CE-Ageing platform a pour objectif de minimiser les effets et les conséquences négatives du changement démographique en Europe centrale. Elle recherche des solutions pour stimuler la croissance économique, favoriser le développement régional et renforcer la cohésion sociale dans l'intérêt de toutes les générations. Parmi les actions pilotes envisagées, des interventions « âge-PME » permettant le développement des ressources humaines transgénérationnelles, un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et l'amélioration de la gestion de l'âge et de la diversité au sein des petites et moyennes entreprises. Elle vise à démontrer qu'une stratégie de vieillissement efficace peut permettre de répondre aux besoins de toutes les générations. www.zsi.at/object/project/1570

DART - Declining, Ageing and Regional Transformation (instrument de financement : programme Interreg IVC)

Ce projet de coopération interrégionale rassemble 13 régions à la recherche de solutions pour faire face aux défis liés au vieillissement démographique. Son objectif est de renforcer le capital humain et de soutenir les services publics afin de garantir la santé économique et sociale de ces régions. Les régions participantes unissent leurs efforts et mettent en commun des bonnes pratiques, de nouveaux produits et services publics, des indicateurs des défis démographiques et des normes de prestation de service efficaces. L'idée est de faire en sorte que le changement démographique soit pris en compte dans toutes les politiques de développement régional et par là même garantir que les systèmes d'éducation, les services de santé et d'aide sociale et l'économie régionale répondent aux besoins des personnes âgées et améliorent leur qualité de vie. www.dart-project.eu

Mieux vieillir en Europe : les autorités locales échangent leurs visions (projet en grande partie autofinancé)

Ce projet d'échange interrégional réunit huit autorités locales et régionales de différents pays d'Europe à l'initiative du Département du Nord (F) dans le but de faciliter les échanges entre les acteurs publics, parapublics et privés traitant de questions en rapport avec le changement démographique. Il tente d'anticiper les conséquences économiques et sociales du changement démographique tout en répondant aux besoins des personnes âgées, et échange et identifie les bonnes pratiques en matière d'inclusion sociale des personnes âgées, d'emploi des seniors, de logement et d'infrastructure (questions liées au transport et au logement). <http://www.age-platform.eu/images/stories/PPT/guide%20gb%20basse%20def.pdf>

Multilinks - How demographic changes shape solidarité entre les générations, well-being, and social integration (instrument de financement : PC7)

Ce projet de recherche s'intéresse à l'impact du changement des contextes sociaux (de macro-social à micro-interpersonnel) sur l'intégration sociale, le bien-être et la solidarité entre les générations dans les différents pays européens. Il tente également d'évaluer l'impact du vieillissement démographique sur tous les groupes d'âge et

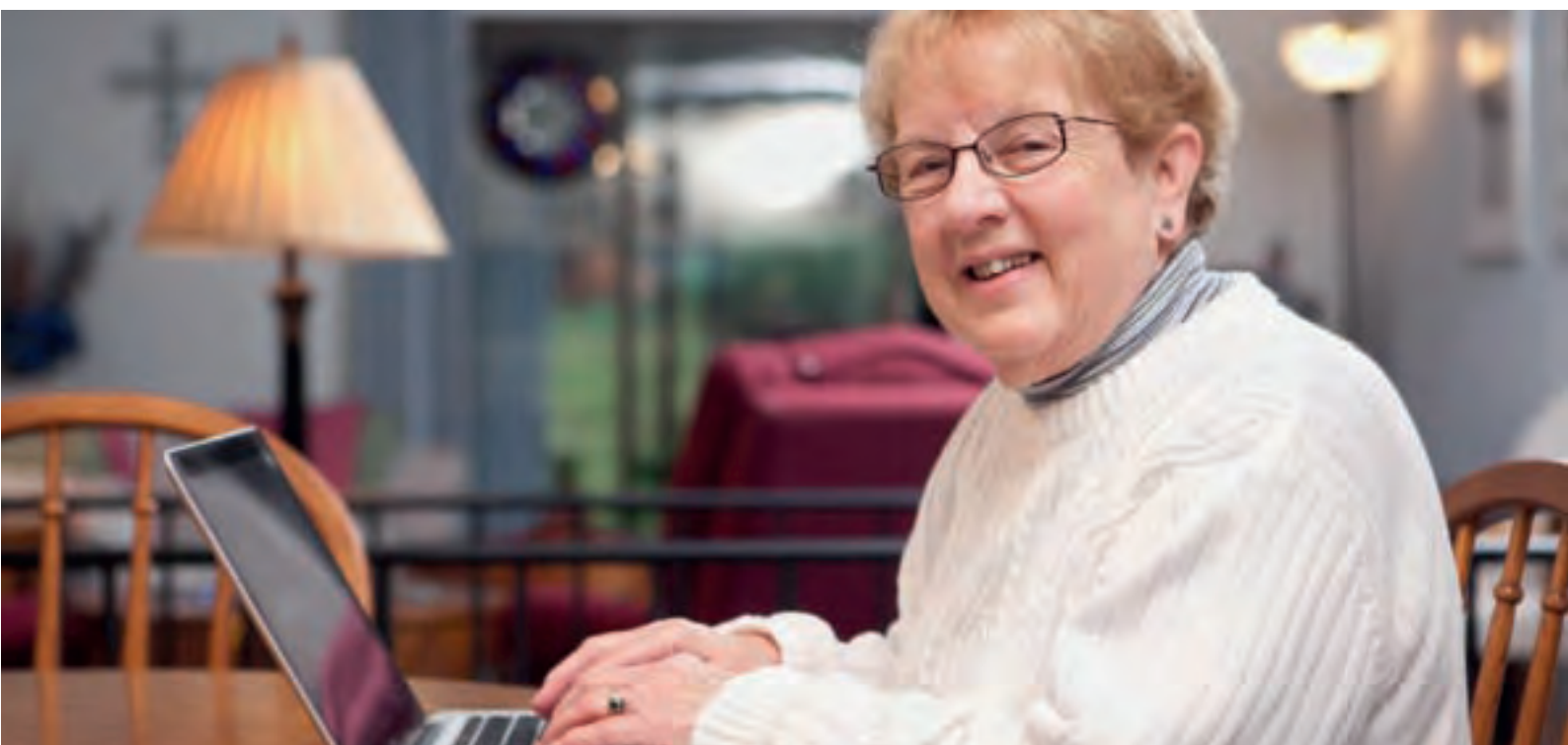
étudie les relations entre les membres plus jeunes et moins jeunes d'une même famille, entre différents moments dans le temps et entre les différents contextes nationaux et régionaux. Il se penche plus particulièrement sur la charge que représentent les soins, l'accompagnement des personnes âgées en tant qu'élément de la politique familiale, la solidarité entre les générations dans les familles modernes, l'impact des transferts intergénérationnels sur la participation au marché du travail et les questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans ces contextes. Sa mission consiste à proposer un cadre plus solide permettant d'élaborer des politiques efficaces pour promouvoir la solidarité entre les générations et éviter les risques d'exclusion sociale pour tous les groupes d'âge. www.multilinks-project.eu

The European Urban Knowledge Network (EUKN) (instrument de financement : URBACT II)

EUKN est un réseau constitué de dix-sept États membres de l'UE, du réseau de villes EUROCITIES (ONG), du programme URBACT et de la Commission européenne. Il répond aux besoins des praticiens urbains de partager leurs connaissances et expériences sur les questions urbaines. Le réseau organise régulièrement des événements et a créé une base de données de qualité dans laquelle les acteurs locaux peuvent trouver des informations détaillées sur la recherche urbaine ainsi que sur les politiques et les pratiques en rapport avec le changement démographique, notamment dans les domaines suivants : inclusion et intégration sociales, logement, transport et infrastructures, environnement urbain, économie, connaissance et emploi, sécurité et prévention du crime, et renforcement des compétences et des capacités. www.eukn.org

BRAID - Bridging research in Ageing and ICT Development (instrument de financement : PC7)

BRAID œuvre à l'élaboration d'une feuille de route en matière de recherche et développement technologique (RDT) globale pour le vieillissement actif, et propose une approche pour soutenir le bien-être et l'intégration socioéconomique des seniors, de plus en plus nombreux en Europe. Il vise une coordination efficace des acteurs concernés par les nouvelles technologies (TIC) et le vieillissement et souhaite mettre un terme à la fragmentation de la recherche sur l'insertion numérique. Il recherche parmi les principaux projets existants les meilleures exemples de bonnes pratiques et tente d'identifier les besoins non satisfaits des personnes âgées. www.braidproject.eu



DEUXIÈME PARTIE :

Instruments de financement européens pour les projets en rapport avec le vieillissement actif

Vous trouverez dans ce chapitre une description des principaux instruments de financement de l'UE qui peuvent être utilisés pour financer des projets visant à promouvoir le vieillissement actif et la solidarité entre les générations. Il couvre les programmes les plus pertinents du cycle budgétaire 2007-2013. Pour en savoir plus à ce sujet : www.2007-2013.eu

2A. Fonds structurels et fonds de cohésion européens	35
2A.1. Le Fonds de cohésion	35
2A.2. Le Fonds social européen (FSE)	35
2A.3. Le Fonds européen de développement régional (FEDER)	35
2A.3.i. Interreg IV	36
2A.3.ii. URBACT II	36
2A.3.iii. Les régions, actrices du changement économique	36
2A.4. Instruments d'assistance technique	36
2A.4.i. JESSICA	36
2A.4.ii. JASPERS	37
2B. Fonds européens de développement rural	38
2B.1. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)	38
2B.1.i. L'approche Leader	38
2C. Fonds européens pour la recherche, l'innovation et les TIC	39
2C.1. Le septième programme-cadre de recherche et de développement technologique	39
2C.2. Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP)	39
2C.2.i. Le Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (EIP)	39
2C.2.ii. Le Programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC)	39
2C.2.iii. Le programme « Énergie intelligente pour l'Europe »	40
2C.3. Ambient Assisted Living Joint Programme (AAL)	40
2C.4. European Research Council (JRC)	40
2D. Fonds européens pour l'éducation et la culture	41
2D.1. Le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie	41
2D.1.i. Grundtvig pour l'éducation des adultes	41



2D.1.i.a Le programme de volontariat des seniors (SVP)	41
2D.1.ii Le programme de formation professionnelle Leonardo da Vinci.	41
2D.2. Le programme « Jeunesse en action »	42
2D.3. Le programme « L'Europe pour les citoyens »	42
2E. Autres fonds européens	43
2E.1. PROGRESS	43
2E.2. Le Programme de santé	43
2E.3. Daphne III	43



2A. Les Fonds structurels et le Fonds de cohésion européens

Les Fonds structurels et le Fonds de cohésion ont pour but de rendre les régions plus compétitives en stimulant la croissance économique et en créant de l'emploi. Ils ont trois objectifs spécifiques :

- 81,6 % des fonds sont consacrés à la **convergence** – réduire les disparités en termes de salaires, de richesse et d'opportunités pour les régions les plus pauvres de l'UE
- 15,7 % des fonds sont consacrés au renforcement de la **compétitivité** des régions plus prospères de l'UE
- 2,5 % des fonds sont consacrés à la promotion de la **coopération** entre les régions afin d'identifier des solutions et bonnes pratiques communes

Bien que les orientations stratégiques aient été définies au niveau européen, les fonds sont presque intégralement administrés aux niveaux national et régional, dans chaque État membre, créant ainsi de nombreuses opportunités pour les acteurs locaux et régionaux. Pour trouver l'autorité de gestion compétente : http://ec.europa.eu/regional_policy/manage/authority/authority_fr.cfm

2A.1. Le Fonds de cohésion

Le Fonds de cohésion est le principal instrument financier utilisé pour atteindre l'objectif de convergence. Le fonds s'adresse aux 12 États membres qui ont adhéré à l'UE depuis 2004, ainsi qu'à la Grèce et au Portugal. L'Espagne peut toujours bénéficier d'un soutien limité « dégressif ». Dans le cadre de l'objectif de création d'emploi et de croissance, les acteurs locaux peuvent solliciter le Fonds pour, par exemple, rendre leurs systèmes de transport plus accessibles à tous.

Pour trouver l'autorité de gestion compétente : http://ec.europa.eu/regional_policy/manage/contact_en.htm

2A.2. Le Fonds social européen (FSE)



EUROPEAN COMMISSION
European Social Fund

Le FSE soutient les objectifs de convergence et de compétitivité, essentiellement au travers d'approches « douces » telles que le développement du capital humain et la promotion de partenariats pour la réforme dans l'emploi et l'inclusion. Il peut être très utile pour les acteurs locaux désireux d'explorer les questions liées au vieillissement actif, par exemple : l'actualisation des compétences des travailleurs âgés et l'adaptation des entreprises à l'emploi des travailleurs âgés ; la lutte contre la discrimination fondée

sur l'âge sur le marché du travail et dans les systèmes de formation ; l'amélioration des services publics pour les personnes âgées et la lutte contre l'exclusion dont elles souffrent. Il peut aussi être utilisé pour améliorer la conciliation de la vie professionnelle et la vie familiale pour les femmes âgées qui prennent en charge un proche dépendant. (Voir l'exemple de projet en page 16 et les projets d'échange s'inspirant de projets du FSE en page 17)

Pour en savoir plus sur les domaines d'activité, les exemples de projets et les coordonnées de contact de toutes les autorités de gestion nationales : <http://ec.europa.eu/esf/>

2A.3. Le Fonds européen de développement régional (FEDER)

Les projets financés directement par le FEDER sont généralement des projets « matériels », tels que la construction d'infrastructures (routes, bâtiments, etc.)

En général, les acteurs locaux désireux de traiter des questions liées aux politiques de vieillissement actif sont davantage intéressés par les sous-programmes qui encouragent la coopération entre les régions.

Les sous-programmes ci-après sont financés conjointement par le FEDER et l'État membre participant.

2A.3.i. Interreg IV

Le programme Interreg favorise la coopération entre régions en vue d'échanger des bonnes pratiques, de nouvelles idées et des stratégies pour atteindre des objectifs de développement régional. Le programme actuel est le quatrième cycle d'Interreg et comporte trois volets.

- Interreg IVA - programmes transfrontaliers soutenant la coopération entre les régions pour des questions transfrontalières. Par exemple, la frontière germano-néerlandaise.
- Interreg IVB – programmes transnationaux soutenant la coopération entre régions au sein de zones géographiques définies, par exemple la région de la Mer baltique.
- Interreg IVC - coopération entre des régions de l'UE 27

Chaque volet a financé des projets de développement en rapport avec le changement démographique, la promotion du vieillissement actif et le renforcement de la solidarité entre les générations, et plus particulièrement avec le développement des services publics en vue de répondre aux besoins des personnes âgées. (Voir exemples de projets aux pages 14, 16, 25, 26, 30,31).

Le programme Interreg IV C, qui couvre l'ensemble du territoire européen, dispose d'un site propre (www.interreg4c.net) où vous trouverez de nombreuses idées ainsi que des informations sur les projets et sur la marche à suivre pour solliciter un financement dans le cadre d'un échange sur le thème du vieillissement actif.

2A.3.ii. URBACT II



URBACT II est le deuxième programme européen d'échanges et d'apprentissage pour un développement urbain durable. Il finance des réseaux de villes afin de leur permettre de trouver ensemble des solutions aux grands défis économiques, sociaux, environnementaux et urbains. Le programme URBACT II peut être utilisé pour élaborer des politiques urbaines « amies des aînés » et pour faciliter l'échange d'expériences en matière de promotion du vieillissement actif. (Voir les exemples de projets donnés aux pages 16 & 32). www.urbact.eu

2A.3.iii. Les régions, actrices du changement économique

Cette initiative vise à soutenir les réseaux Fast Track (Interreg ou Urbact) de manière à accélérer le transfert des solutions innovantes dans les politiques et programmes régionaux. Elle peut être utilisée pour faciliter la diffusion et la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de promotion du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations afin d'atteindre les objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive définis dans la stratégie Europe 2020.

2A.4. Instruments d'assistance technique

L'UE met à la disposition des États membres de nombreux instruments d'assistance technique, qui représentent au total 4 % des Fonds structurels. Or, selon la Commission européenne, les États membres n'ont utilisé que 31 % des fonds qui leur avaient été alloués jusqu'à la fin 2009. Ce potentiel peut être utilisé pour aider les acteurs locaux et régionaux à préparer, mettre en œuvre et suivre les interventions de l'UE.

L'UE a aussi créé des instruments d'assistance technique spécifiques pour faciliter la mise en œuvre des projets et stratégies de développement régional. Ils apportent un investissement et une expertise supplémentaires de manière à renforcer les capacités de changement aux niveaux local et régional.

2A.4.i. Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas - JESSICA

JESSICA est une initiative portée conjointement par la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et la Banque de développement du Conseil de l'Europe dans le but de promouvoir les

investissements dans l'aménagement urbain. JESSICA propose aux autorités de gestion des programmes des Fonds structurels la possibilité de profiter de connaissances et compétences externes et d'accéder à des facilités d'emprunt pour aménager l'environnement urbain. JESSICA offre des opportunités très intéressantes pour bâtir des « villes-amies des aînés » en adaptant l'environnement urbain et en rénovant le parc de logements sociaux afin de les adapter aux besoins de la population âgée. www.jessica.europa.eu

2A.4.ii. Joint Assistance to Support Projects in European Regions - JASPERS



JASPERS est un partenariat entre la Commission européenne (DG REGIO), la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD) et le groupe bancaire KfW. Il fournit une assistance technique pour la mise en œuvre de la politique de cohésion et s'adresse donc aux États membres plus pauvres de l'UE.

Les acteurs locaux et régionaux nécessitant une assistance technique pour préparer de grands projets d'infrastructure destinés à être financés par les Fonds de Cohésion et Fonds structurels de l'UE peuvent obtenir cette assistance gratuitement par l'intermédiaire de JASPERS. Elle peut couvrir n'importe quel aspect du cycle du projet. Les principaux domaines en rapport avec la promotion du vieillissement actif dans lesquels JASPERS peut intervenir sont, entre autres, les transports, et notamment les transports urbains et publics propres et accessibles. www.jaspers.europa.eu

2B. Fonds européens de développement rural

2B.1. Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Ce fonds est l'unique instrument financier de soutien au développement rural. Les États membres et les régions sont tenues d'affecter les subventions du FEADER à la réalisation de trois objectifs européens, 2007-13:

- améliorer la compétitivité du secteur agricole et sylvicole
- améliorer l'environnement et le milieu rural
- améliorer la qualité de vie dans les zones rurales et encourager la diversification de l'économie rurale.

Les actions peuvent porter sur la promotion du savoir et du potentiel humain via la formation professionnelle et les services de conseil, le développement des techniques de production agricoles et la diversification au profit d'activités non agricoles, et sur la promotion des services locaux dans les zones rurales. Le FEADER peut donc contribuer au développement des services sociaux et des infrastructures sociales qui ont une importance pour les communautés vieillissantes dans les zones rurales.

2B.1.i. L'approche Leader

Certains fonds de développement rural soutiennent aussi les projets fondés sur l'« approche Leader », née des initiatives communautaires Leader financées par les Fonds structurels 1991-2006. L'« approche Leader » consiste à encourager la mise en œuvre de stratégies de développement durable des zones rurales originales et de qualité, essentiellement par le biais de partenariats public-privé et de réseaux d'échange.

Leader n'est pas un programme en soi mais l'approche a été intégrée dans les programmes nationaux et régionaux de développement rural. Elle permet aux partenariats locaux d'élaborer des projets individuels pour faire face à des défis locaux spécifiques, tels que le vieillissement de la population, la pénurie d'emplois et le manque de services publics aux personnes âgées.

Pour en savoir plus sur les autorités de gestion compétentes et sur les programmes de développement : http://enrd.ec.europa.eu/rural-development-policy/country-information/fr/country-information_home_fr.cfm

2C. Fonds européens pour la recherche, l'innovation et les TIC

L'Espace européen de la recherche est la politique qui consiste à encourager la coordination de la recherche à l'échelon européen de manière à éviter la duplication, à combiner les expertises et à renforcer la compétitivité de l'UE à l'échelle mondiale. Il est soutenu par plusieurs programmes de recherche scientifique, qui peuvent favoriser l'apprentissage et permettent des avancées dans des domaines importants pour les personnes âgées et le changement démographique. Pour lire le guide pratique de l'UE relatif à ces instruments de financement de la recherche : ftp://ftp.cordis.europa.eu/pub/fp7/docs/practical-guide-rev2_en.pdf

2C.1. Le septième Programme-Cadre pour la recherche et le développement technologique



Le 7e Programme-cadre (PC7) cofinance les projets de recherche, de développement technologique et de démonstration qui apportent une solution aux défis auxquels est confrontée l'Europe dans l'économie mondiale de la connaissance. Il est également conçu pour soutenir différents types de participants : entreprises privées, organismes publics, instituts de recherche et chercheurs. Les activités financées au titre du PC7 doivent présenter une valeur ajoutée européenne.

Bien qu'il finance différents types de projets, le programme s'efforce de favoriser la coopération entre les différents acteurs de la recherche, de renforcer les capacités de recherche et de développement, de faciliter la mobilité et l'évolution professionnelle des chercheurs et de soutenir la recherche exploratoire.

Le PC7 soutient la recherche dans une sélection de champs prioritaires, dont certains peuvent intéresser les acteurs locaux à la recherche de solutions pour relever leurs défis démographiques, tels que : l'optimisation des prestations de soins de santé aux citoyens ; le renforcement de la promotion de la santé et de la prévention des maladies ; des systèmes de transport plus intelligents et accessibles ; le changement démographique ; et les TIC pour bien vieillir (robotique sociale et environnements très intelligents). Des exemples de ces types de projets sont donnés aux pages 15, 23, 24, 25, 26 et 32. Pour consulter d'autres exemples : http://cordis.europa.eu/fetch?CALLER=PROJ_ICT&QZ_WEBSRCH=ageing&QM_PGA=FP7%24&USR_SORT=EP_PJA_A+CHAR+ASC

Son initiative « Régions de la connaissance » a été lancée dans le but de renforcer le potentiel de recherche des régions européennes, notamment en créant des pôles régionaux consacrés à la recherche regroupant des universités, des centres de recherche, des entreprises et des autorités régionales. Des exemples de projets sont donnés aux pages 23 et 25.

Pour en savoir plus sur le PC7 et sur la marche à suivre pour y participer, pour trouver des partenaires et des appels, consulter le site : http://cordis.europa.eu/fp7/home_fr.html. Des points de contact nationaux (PCN) ont été désignés afin d'aider les acteurs de la recherche à accéder aux subventions. Pour trouver votre PCN : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html.

2C.2. Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP)

Le (CIP) est destiné aux petites et moyennes entreprises (PME) et soutient les activités d'innovation et les services d'aide aux entreprises afin de rendre celles-ci plus compétitives. Il est doté d'instruments financiers qui lui permettent de financer le risque et facilite l'accès à des fonds privés. Il est composé de trois sous-programmes qui soutiennent chacun des objectifs spécifiques

2C.2.i. Le Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (PIE)

L'objectif du PIE est d'analyser et de promouvoir les performances et pratiques innovantes des PME par le biais d'un financement ciblé, de l'incitation à la création de réseaux et de services de soutien. Il est plus spécifiquement consacré aux thèmes de la formation, l'innovation, la gouvernance et l'impact des politiques à l'égard des entreprises. Il peut être utilisé pour développer l'expertise des entreprises en matière d'emploi et de formation des travailleurs âgés.

2C.2.ii. Le Programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC)

Le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) vise à encourager l'adoption des services à base de TIC innovantes et l'exploitation des contenus numériques par les citoyens, les gouvernements et les entreprises, conformément aux objectifs ambitieux de la Stratégie numérique 2020. Il considère également les TIC comme un moyen de faire face à certains défis liés au vieillissement démographique et de mettre en œuvre le plan d'action européen « Bien vieillir dans la société de l'information ». http://ec.europa.eu/information_society/activities/ict_psp/index_en.htm

Le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) soutient notamment les actions pilotes intéressantes faisant intervenir les TIC pour promouvoir la santé, l'autonomie et l'accès aux services. Voir les exemples de projets décrits aux pages 19, 21 et 24. Pour d'autres exemples, consulter la page http://ec.europa.eu/information_society/activities/einclusion/docs/ageing/cip_projects.pdf

2C.2.iii. Le programme Énergie intelligente pour l'Europe (EIE)

Le programme « Énergie intelligente pour l'Europe » est un outil communautaire qui finance les actions destinées à encourager l'utilisation des énergies renouvelables en Europe. Il soutient en priorité les projets visant à accélérer la mobilisation de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et des transports durables. Ce programme peut être utilisé par les acteurs privés et publics locaux qui souhaitent lancer des actions relatives au vieillissement et à la mobilité des seniors. Un exemple de projet est donné en page 26.

<http://ec.europa.eu/intelligentenergy>

2C.3. Le Programme conjoint sur l'assistance à l'autonomie à domicile (AAL)



Le programme communautaire de recherche et de développement pour l'assistance à l'autonomie à domicile (Ambient Assisted Living ou AAL) est un programme conjoint spécifique dirigé par les États membres qui n'est pas rattaché au 7^e Programme-cadre. Il est financé à parts plus ou moins égales par des fonds publics (Commission européenne et États membres) et des organisations privées. Le programme vise l'amélioration de la

qualité de vie des personnes âgées à domicile, sur le lieu de travail et dans la société en général grâce à l'utilisation de produits intelligents et de services à distance, notamment des services de soins.

Il a pour but de lever les obstacles techniques et réglementaires à l'assistance à l'autonomie à domicile, d'encourager et de montrer des maisons intelligentes et des applications d'autonomie innovantes, d'organiser des échanges de meilleures pratiques en matière d'assistance à l'autonomie à domicile et de sensibiliser le public aux possibilités qu'offre l'assistance à l'autonomie à domicile pour la population vieillissante de l'UE. Il espère ainsi permettre aux personnes âgées de continuer de vivre plus longtemps dans leur environnement habituel, améliorer leur qualité de vie et renforcer leur participation à la société, créer de nouvelles opportunités pour les entreprises, et dispenser aux personnes âgées des services de santé et des services sociaux plus efficaces et plus adaptés.

Pour en savoir plus sur les projets qui ont déjà été financés, voir les pages 15, 20, 21 et 24, et consulter le site www.aal-europe.eu/projects/aal-brochure-2010. Pour en savoir plus sur le programme AAL et pour trouver les points de contact nationaux chargés du programme : www.aal-europe.eu

2C.4. Conseil européen de la recherche (ERC)

Le Conseil européen de la recherche (European Research Council) a été créé pour financer la recherche à haut risque et à rentabilité élevée à la pointe des connaissances actuelles. Il finance des projets dans trois grands domaines thématiques : physique et ingénierie (PE) ; sciences sociales et humaines (SH) ; et sciences biologiques (LS). Plusieurs sous-thèmes couvrent des questions telles que le vieillissement, la démographie, la connaissance et la santé publique, en rapport direct avec le vieillissement actif.

<http://erc.europa.eu/index.cfm?fuseaction=page.display&topicID=498>

2D. Fonds européens pour l'éducation et la culture

2D.1. Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie

Le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie vise à : faire de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et de la mobilité une réalité ; améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation ; promouvoir l'égalité, la cohésion sociale et la citoyenneté active ; et favoriser la créativité et l'innovation, notamment l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation. Plusieurs sources de financement du programme portent sur des questions liées au vieillissement actif, parmi lesquelles le soutien à la formation à l'informatique des personnes âgées, l'apprentissage via les réseaux et les échanges intergénérationnels (voir pages 20, 21, et 28). Pour en savoir plus sur le programme et ses sous-programmes : http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc78_fr.htm

2D.1.i. Le programme Grundtvig pour l'éducation des adultes



Le programme GRUNDTVIG a été conçu dans le but de développer le secteur de l'éducation des adultes afin qu'il puisse répondre aux besoins des apprenants qui suivent des cours dans des filières pour adultes et des filières informelles. Il vise à améliorer les connaissances et les compétences des adultes de tous âges afin d'élargir leurs perspectives professionnelles et de faciliter leur épanouissement

personnel. Les acteurs régionaux et locaux peuvent solliciter l'aide de GRUNDTVIG pour des projets ayant trait aux défis que pose le vieillissement de la société européenne. Il a notamment financé des projets destinés à faciliter le maintien et l'amélioration des compétences des travailleurs âgés ainsi que la mise en œuvre de programmes intergénérationnels d'apprentissage de la gestion d'entreprise et du mentorat. Des exemples de projets sont donnés aux pages 14, 20 et 28.

2D.1.i.a Le Programme de volontariat des seniors (SVP)

La description de cette initiative, mise en œuvre dans le cadre de Grundtvig, stipule que « le volontariat est de plus en plus identifié comme une expérience précieuse d'apprentissage informel à tout âge et en particulier pour les personnes âgées, il promeut le vieillissement actif et met en évidence l'apport des seniors à nos sociétés. Les seniors représentent une source riche de sagesse et d'expérience dont la société devrait tirer plus grand profit que cela n'a été le cas dans le passé ».

La nouvelle Action poursuit les objectifs ci-après :

- accroître les compétences personnelles, linguistiques, sociales et interculturelles des seniors au travers du volontariat
- faciliter la contribution des personnes âgées au développement et à la mise en œuvre des activités sans but lucratif d'utilité sociale
- transmission des expériences, compétences et bonnes pratiques entre les pays par l'intermédiaire de seniors actifs
- instaurer une coopération durable entre les organisations d'accueil et leurs homologues d'envoi, articulée autour d'un thème ou d'un groupe-cible spécifique.

Pour en savoir plus : http://ec.europa.eu/education/grundtvig/doc986_fr.htm . Ce programme a financé des échanges ainsi que la création d'organisations visant à promouvoir les échanges. Des exemples sont donnés aux pages 18 et 29.

2D.1.ii Le programme de formation professionnelle Leonardo da Vinci

Le programme Leonardo da Vinci entend aider les citoyens européens à acquérir de nouvelles compétences, connaissances et qualifications et assurer la reconnaissance de ces acquis au-delà des frontières. Ce programme soutient les projets d'éducation et de formation professionnelle qui peuvent s'appliquer aux travailleurs âgés, notamment des initiatives qui permettent aux citoyens de se former dans un autre pays, des projets de coopération destinés à développer et à diffuser l'innovation, et des réseaux thématiques. Les acteurs régionaux et locaux peuvent solliciter un soutien du programme Leonardo da Vinci dans le but de promouvoir le vieillissement actif. Pour un exemple de projet, voir la page 14. Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc82_fr.htm

2D.1.iii. Le programme transversal



L'objectif du programme transversal est d'optimiser les avantages et l'impact des sous-programmes d'éducation et de formation tout au long de la vie. Les acteurs locaux peuvent solliciter le soutien de ce programme pour promouvoir la coopération stratégique et la recherche sur les questions et les défis liés au vieillissement, supprimer les barrières linguistiques auxquelles se heurtent les personnes âgées, élaborer des méthodes d'apprentissage innovantes utilisant les

nouvelles technologies, et diffuser les résultats des projets d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc78_fr.htm

2D.2. Le programme « Jeunesse en action »

Le programme « Jeunesse en action » a pour ambition d'instiller chez les jeunes Européens un sens de citoyenneté active, de solidarité et de tolérance et de les impliquer dans la construction de l'avenir de l'Union. Il promeut la mobilité au sein de l'UE et au-delà de ses frontières, l'apprentissage non formel et le dialogue interculturel et encourage l'inclusion de tous les jeunes, quels que soient leur parcours éducatif, leur milieu social et leur culture. Les acteurs locaux et régionaux peuvent utiliser ce programme pour promouvoir les échanges, la compréhension et la solidarité entre les générations.

http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/doc74_fr.htm . Un exemple de projet est donné en page 29.

2D.3. Le programme « L'Europe pour les citoyens »



L'objectif du programme « L'Europe pour les Citoyens » est d'impliquer les citoyens dans le projet européen et dans les politiques qui représentent un enjeu pour l'Europe, comme le changement démographique. Il vise à promouvoir une identité européenne et à faciliter la compréhension mutuelle et les échanges au-delà des frontières. Ce programme soutient les échanges entre citoyens, les jumelages de villes, les études

et les manifestations ponctuelles. Il permet aux acteurs locaux et régionaux d'organiser des activités destinées à favoriser le dialogue entre les générations, de débattre des politiques locales concernant les besoins des personnes âgées et le vieillissement de la population, et de réfléchir au rôle que les échanges et l'apprentissage au niveau européen peuvent jouer dans la recherche de solutions locales. Pour en savoir plus : http://ec.europa.eu/citizenship/programme-priorities/doc16_fr.htm m.

Pour un exemple de projet, voir la page 29.

2E. Autres fonds européens

2E.1. PROGRESS



PROGRESS est le nom donné au programme de l'UE pour l'emploi et la solidarité sociale. Il a pour mission d'appuyer la contribution de l'UE aux engagements des États membres et aux efforts qu'ils déploient pour créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, promouvoir l'inclusion sociale et la protection sociale, et combattre la discrimination.

PROGRESS finance des études européennes, la collecte de statistiques et des observatoires, forme des praticiens du droit et de la politique, finance des réseaux d'ONG (comme AGE Platform Europe) et mène des campagnes de sensibilisation sur des sujets cruciaux. Il finance également des échanges transnationaux entre acteurs locaux et nationaux dans les domaines de la protection et de l'inclusion sociales. Des exemples de projets sur les soins de santé et la participation civique sont donnés aux pages 19 et 25. Les acteurs locaux trouveront des informations récentes sur les possibilités de financement à l'adresse suivante :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=327>

2E.2. Le Programme de santé



Le deuxième Programme d'action communautaire dans le domaine de la santé subventionne des actions traitant de thèmes tels que : la promotion de la santé et la réduction des inégalités en matière de santé ; l'amélioration de la sécurité sanitaire des citoyens ; et la promotion d'actions en rapport avec la sécurité des patients par le biais de soins de santé associant sécurité et qualité. Il vise à accroître

le nombre d'années de vie en bonne santé et à promouvoir le vieillissement en bonne santé. L'objectif du programme est de produire et de diffuser des informations et des bonnes pratiques en matière de santé. Les domaines prioritaires et les types de subventions sont définis chaque année dans un nouveau programme de travail. Brochure d'information sur la participation au programme de santé :

http://ec.europa.eu/health/ph_programme/documents/prog_booklet_en.pdf

2E.3. Daphne III



Le programme Daphne entend prévenir et combattre la violence, et protéger les victimes et les groupes à risque. Les acteurs régionaux et locaux (y compris les ONG, les autorités publiques locales et les instituts de recherche) peuvent solliciter une aide du programme DAPHNE pour des projets concernant la maltraitance des personnes âgées et la promotion d'un encadrement adéquat et de qualité pour les seniors dépendants. DAPHNE a déjà financé quelques projets

pilotés par des acteurs locaux qui étaient consacrés à la maltraitance des personnes âgées, notamment à la violence physique à l'égard des femmes âgées, à la collecte de statistiques sur les femmes âgées exposées au risque d'abus financier et à la violence envers des femmes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer. Un projet financé par Daphne a débouché sur la publication d'une Charte sur la maltraitance des personnes âgées (voir page 46). Boîte à outils sur la participation au programme Daphne :

http://ec.europa.eu/justice_home/daphnetoolkit/html/welcome/dpt_welcome_fr.html



Autres informations utiles

De nombreuses autres sources d'information peuvent se révéler très utiles et intéressantes pour les acteurs locaux cherchant des moyens de promouvoir le vieillissement actif. Ces sources sont présentées ci-après, par thème.

Changement démographique

En avril 2011, la Commission européenne a publié son troisième rapport sur la démographie, sous le titre « Older, more numerous and diverse Europeans ». Le rapport sur la démographie est publié tous les deux ans par la Commission européenne et fournit les faits et chiffres les plus récents, qui permettent d'évaluer la situation des États membres par rapport aux défis démographiques. Ce rapport, le dernier en date, est en grande partie consacré à la mobilité et aux migrations. <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=502&langId=fr>
La Commission européenne a également adopté, le 29 avril 2009, une communication sur l'incidence du vieillissement démographique dans l'UE. Elle était accompagnée du rapport 2009 sur le vieillissement, qui établit des prévisions sur les dépenses liées à l'âge sur la base des projections démographiques d'Eurostat. http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/publication_summary14911_en.htm

Comprendre la dimension régionale

Le Comité des régions (CdR) a adopté un avis sur la communication susmentionnée publiée par la Commission européenne en 2009 (« Gérer l'incidence d'une population vieillissante dans l'UE »). Il formule plusieurs recommandations, dans lesquelles il plaide en faveur d'une approche par région pour gérer l'incidence du vieillissement de la population et souligne l'utilité des programmes transrégionaux et interrégionaux.

https://toad.cor.europa.eu/ViewDoc.aspx?doc=cdr%5cecos-v%5cdossiers%5cecos-v-004%5cFR%5cCDR212-2009_FIN_AC_FR.doc&docid=2693945

Le CdR a également réalisé une étude intitulée « Active Ageing : local and regional solutions ». Le rapport final décrit les principales tendances des mutations démographiques et les solutions adoptées dans cinq grands domaines : emploi ; accès aux services sociaux ; mobilité et accessibilité des transports ; logement adapté ; et inclusion sociale.

www.cor.europa.eu/pages/DocumentTemplate.aspx?view=detail&id=e2251011-b374-4b8b-996d-05ccfb2a33e2

Le CdR a aussi rendu d'autres avis sur des questions liées au vieillissement, notamment sur les communications de la CE « L'avenir démographique de l'Europe » et « Bien vieillir dans la société de l'information », toutes deux adoptées en 2007.

En janvier 2007, la Commission européenne a organisé une conférence sur les réponses politiques des régions aux défis démographiques. Une série de rapports ont été publiés à cette occasion, qui pourraient être utiles pour comprendre la dimension régionale de la promotion du vieillissement actif. http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/demographicchallenge_jan07/sources_en.cfm?nmenu=8

Intégration de la dimension de vieillissement dans les politiques régionales

Le Comité des Régions, Age Concern England et AGE Platform Europe ont publié ensemble une « Age Proofing Toolkit » en juillet 2006. Cette boîte à outils contient des informations ainsi qu'une série de questions liées au vieillissement dont doivent tenir compte les politiques régionales et de cohésion. Elle a été conçue dans le but d'inciter les autorités régionales et les organisations à tenir dûment compte du vieillissement démographique lors de l'élaboration de leurs stratégies nationales, et à s'assurer que ces stratégies intègrent la dimension de l'âge. www.cor.europa.eu/migrated_data/2454_ageing_EN.pdf

Comment devenir une « ville-amie des aînés » : une initiative de l'OMS

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié un guide destiné à aider les villes et les municipalités, les autorités régionales, les organisations bénévoles, le secteur privé et les groupes de citoyens à déterminer quand et comment mieux répondre aux besoins de leur population vieillissante. Ce guide comprend une série de « checklists », qui peuvent être utilisées comme méthode d'autoévaluation et comme référentiel pour suivre les progrès réalisés dans les domaines suivants : espaces extérieurs et bâtiments, transports, logement, participation sociale, respect et inclusion sociale, participation civique et emploi, communication et information, soutien communautaire et services de santé. De nombreuses villes et municipalités d'Europe ont d'ores et déjà décidé de s'associer au programme Villes-amies des aînés de l'OMS.

www.who.int/ageing/age_friendly_cities

Maltraitance des personnes âgées

Avec le soutien du programme Daphne III de la Commission européenne, AGE a lancé un projet auquel participe un réseau de 11 organisations partenaires. Les partenaires ont élaboré une Charte européenne des droits des personnes âgées, et en particulier des femmes, qui dépendent d'un membre de la famille ou d'un aidant, ou qui nécessitent des soins ou une assistance de longue durée. Cette charte s'accompagnait d'un guide ou « boîte à outils » expliquant concrètement la signification de chacun des droits mentionnés dans la charte et la façon de les faire appliquer, et dressant un inventaire des bonnes pratiques en matière de respect des droits des personnes âgées nécessitant des soins de longue durée : <http://www.age-platform.eu/fr/daphne>

Personnes âgées issues de l'immigration

Un concours européen sur les bonnes pratiques concernant les initiatives en faveur des personnes âgées issues de l'immigration a été lancé en 2010/11, à destination des autorités locales. L'objectif de ce concours est de récompenser les municipalités qui mettent en œuvre des initiatives innovantes en faveur de l'intégration mutuelle des personnes âgées issues de l'immigration dans tous les domaines d'activité municipaux visant l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. Il a été lancé par le Ministère de la santé, de l'égalité, des soins et du vieillissement du Land de Rhénanie-du-Nord - Westphalie (Allemagne) et le Conseil des municipalités et régions, en partenariat avec le Comité des régions. Il est dirigé par Aktion Courage e.V. www.aktioncourage.org/projekte/elac-english

Renforcement de la solidarité entre les générations

AGE Platform Europe a rassemblé de nombreux exemples de bonnes pratiques concernant les initiatives visant à promouvoir le renforcement de la solidarité entre les générations. <http://www.age-platform.eu/fr/domaines-daction-politique/solidarite-entre-les-generations/bonnes-pratiques> Elle propose également de nombreux liens vers des sources d'information et des idées en rapport avec la solidarité entre les générations, y compris des documents de la coalition EY2012 : www.age-platform.eu/en/age-policy-work/solidarity-between-generations/campaign/928-useful-links-publications-and-documents

Conditions de vie et de travail

Eurofound, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, a publié des dossiers d'information sur des domaines spécifiques du débat européen actuel. Grâce à ces dossiers, le lecteur peut consulter aisément les principales conclusions et analyses d'Eurofound, tirées des résultats de recherches dans différents domaines et mettant en évidence les principaux enjeux. À ce jour, Eurofound a publié sept dossiers, parmi lesquels un dossier intitulé « Working longer, living better. Europe's coming of age » www.eurofound.europa.eu/resourcepacks/activeageing.htm Un nouveau dossier est actuellement en cours de préparation, en prévision de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations, et des fiches d'information seront publiées dans toutes les langues de l'UE. Le dossier pourra être consulté à l'adresse suivante : www.eurofound.europa.eu/resourcepacks

Vieillesse active dans l'emploi

Eurofound a également publié deux guides très utiles sur les bonnes pratiques en matière de recrutement, d'aide et de maintien au travail des travailleurs âgés. L'objectif du premier est d'aider toutes les personnes responsables du recrutement à faire en sorte que le lieu de travail soit géré de façon productive : www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef05137.htm. L'autre analyse plus de 150 initiatives et se veut un outil pratique pour toutes les personnes concernées par la lutte contre les obstacles à l'emploi des personnes âgées : www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef9719.htm.

Comprendre les Fonds structurels de l'UE

La Commission a publié une brochure intitulée « Partnerships for more family-friendly living and working conditions - how to obtain support from the European Structural Funds ». Elle définit les enjeux stratégiques, explique le fonctionnement des fonds structurels, donne des exemples de projets intéressants et dispense des conseils aux acteurs locaux sur la façon de lancer un nouveau projet.
http://ec.europa.eu/employment_social/esf/docs/brochure_family_esf_en.pdf

Le Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN) a publié son propre « Manuel sur les fonds structurels », un guide à l'intention des ONG qui recense des études de cas et dispense des conseils pratiques sur l'utilisation des fonds structurels à des fins sociales. La troisième édition de ce manuel couvre la période 2009-11 mais explique aussi comment appréhender le prochain cycle (2014-2020). www.eapn.eu/images/docs/manual%20pdf_en.pdf



Initiatives européennes en faveur du vieillissement actif

L'Année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations



European Year for **Active Ageing**
and **Solidarity between Generations 2012**



Pour marquer le 10^e anniversaire du Plan d'action des Nations unies sur le vieillissement¹ et répondre aux défis liés au vieillissement démographique auxquels est confrontée l'Europe, l'UE a déclaré 2012 Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations (EY2012). L'objectif de cette Année européenne est de sensibiliser l'opinion à la contribution des personnes âgées à la société et à l'importance de la solidarité entre les générations. Elle sera également l'occasion d'identifier et de diffuser les bonnes pratiques. Mais avant tout, elle vise à encourager tous les responsables politiques et toutes les parties prenantes à se fixer des objectifs et à prendre les mesures nécessaires à leur réalisation. L'Année européenne 2012 doit servir à améliorer les opportunités pour les personnes âgées de continuer de travailler et de partager leur expérience, de jouer un rôle actif dans la société, de vivre en bonne santé et de mener une vie aussi épanouissante que possible.

Le défi pour les responsables politiques et les parties prenantes, y compris les autorités régionales et locales, les employeurs et les syndicats, le secteur des entreprises, les organisations de la société civile et les chercheurs, sera d'améliorer les opportunités de vieillissement actif et d'autonomie, en prenant des mesures dans différents domaines, comme l'emploi, les soins de santé, les services sociaux, l'éducation des adultes, le volontariat, le logement, les services informatiques ou les transports. Cette brochure contient de nombreuses idées qui ne manqueront pas de vous inspirer. Pour en savoir plus sur l'Année européenne 2012 et sur les activités qui seront organisées dans ce cadre : www.active-ageing-2012.eu

Journée européenne de la solidarité entre les générations – 29 avril

Cette initiative a été proposée par la Présidence slovène de l'UE, en avril 2008, en réponse à un appel de la coalition d'ONG pour la solidarité entre les générations. Elle a été célébrée pour la première fois en 2009 par des milliers de citoyens aux quatre coins de l'Union et est pour les acteurs locaux et régionaux une excellente occasion de soutenir les activités qui encouragent la solidarité entre les générations. Pour en savoir plus à ce sujet, voir le site d'AGE : <http://www.age-platform.eu/fr/domaines-daction-politique/solidarite-entre-les-generations/campagne-en-cours>

Partenariat européen d'innovation pour le vieillissement actif et en bonne santé

Ce partenariat pilote rassemble tous les acteurs de la demande et de l'offre dans le but d'identifier et de lever les obstacles potentiels à l'innovation dans les domaines suivants : prévention et promotion de la santé ; intégration des soins ; et autonomie des personnes âgées. Il entend tirer parti des subventions et des investissements dans l'innovation et améliorer la coordination et la cohérence entre le financement de la recherche et de l'innovation à tous les niveaux et entre tous les acteurs. Il espère améliorer les conditions de l'innovation, afin de l'encourager, ainsi que la découverte de nouvelles solutions permettant un vieillissement actif et en bonne santé.

http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index_en.cfm?section=active-healthy-ageing&pg=home

1 Voir le Programme des Nations unies sur le vieillissement : www.un.org/ageing



À propos des auteurs

La Commission européenne (CE)

<http://ec.europa.eu>



EUROPEAN COMMISSION

La Commission européenne est l'une des principales institutions de l'Union européenne. Elle représente et défend les intérêts de l'ensemble de l'UE. Elle supervise et met en œuvre les politiques européennes en : proposant de nouvelles lois au Parlement et au Conseil ; gérant le budget de l'UE et en octroyant des subventions ; faisant appliquer le droit européen (en collaboration avec la Cour de justice) et en représentant l'UE sur la scène internationale. La Commission est divisée en plusieurs directions générales et services.

L'un des principaux objectifs de la Commission est de veiller à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, conçue dans le but de faire de l'UE une économie intelligente, durable et inclusive. Ces trois priorités, qui se renforcent l'une l'autre, devraient permettre à l'UE et aux États membres de relever les niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale. Pour en savoir plus à ce sujet, voir les initiatives phares de la stratégie Europe 2020 :

http://ec.europa.eu/europe2020/tools/flagship-initiatives/index_fr.htm La Commission peut jouer son rôle et a déjà pris plusieurs initiatives en faveur du vieillissement actif dans des domaines tels que l'emploi, la santé publique, la protection sociale, l'éducation, la société de l'information et les transports.

Le Comité des régions (CoR)

www.cor.europa.eu

EUROPEAN UNION



Committee of the Regions

Créé en 1994, le Comité, qui compte 344 membres provenant des 27 États membres de l'UE, a pour mission d'impliquer les autorités régionales et locales ainsi que les communautés qu'elles représentent dans le processus décisionnel de l'UE et de les informer de ses différentes politiques.

Environ deux-tiers de la législation européenne sont mis en œuvre par les autorités locales et régionales. Les Traités obligent donc la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'UE à consulter le Comité des régions chaque fois que de nouvelles propositions sont émises dans des domaines qui les concernent. Le Comité peut interjeter appel auprès de la Cour européenne de Justice si ses droits ont été violés ou s'il estime qu'une loi européenne ne respecte pas les pouvoirs locaux ou régionaux.

Le travail du Comité est organisé en six commissions thématiques, qui examinent les propositions puis rédigent des avis officiels sur les questions clés. Le CoR organise six sessions plénières par an, au cours desquelles les membres adoptent le texte final des avis. La présente brochure a été rédigée en partenariat avec la Commission de la politique économique et sociale (ECOS) du CoR. Contact : ecos@cor.europa.eu

AGE Platform Europe (AGE)

www.age-platform.eu



AGE Platform Europe AGE est un réseau européen qui rassemble plus de 160 organisations de personnes âgées de plus de 50 ans. Elle représente directement plus de 30 millions de personnes âgées dans l'Union européenne. Notre réseau est principalement financé par le programme européen PROGRESS ainsi que par les cotisations de nos membres.

AGE s'attache, à l'échelon européen, à sensibiliser le public aux perspectives et aux difficultés qui découlent du vieillissement de notre société afin de définir des réponses politiques adéquates et promouvoir les intérêts ainsi que la participation des citoyens âgés en Europe.

Parmi nos principes directeurs figure la conviction qu'un changement d'attitude est nécessaire pour aboutir à une société de tous les âges et pour garantir que les droits de tous les groupes d'âge, y compris des personnes âgées, sont non seulement protégés mais aussi renforcés. La solidarité entre les générations doit également être encouragée de manière à reconnaître la contribution des personnes âgées à la société. AGE dirige la coalition de parties prenantes EY2012.



UNION EUROPÉENNE



Comité des Régions

Septembre 2011

Rue Belliard/Belliardstraat, 101 _ 1040 Bruxelles/Brussel _ BELGIQUE/BELGIË
Tel. +32 22822211 _ Fax +32 22822325
www.cor.europa.eu